



Ordures ménagères résiduelles & corbeilles de rue : ce qui échappe au geste de tri

Étude CEPOM 2020-2021
& enjeux 2022-2025

CITEO

Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

Que reste-t-il dans ce gisement inexploité ?

Les conditions de collecte sélective et le tri des emballages et des papiers se sont considérablement améliorées ces deux dernières décennies. Les mesures mises en place par Citeo et ses parties prenantes portent leurs fruits. Simplification du tri, progression de la collecte, tarification incitative... Ces dispositifs fonctionnent, mais il est essentiel de pouvoir le quantifier. Ce document est dédié à tous les acteurs qui participent à la réussite de la collecte sélective : collectivités, metteurs en marchés, prestataires de collecte et de tri, communicants, bureaux d'études...

Avec l'étude CEPOM*, Citeo apporte des éléments de réponses sur le chemin qu'il reste à parcourir pour optimiser la collecte et le tri en France.

Menée sur près de deux ans en 2020 et 2021, l'étude mesure les quantités d'emballages et de papiers graphiques encore jetés en dehors des contenants dédiés à la collecte sélective. Pour cela, le contenu des ordures ménagères résiduelles et des corbeilles de rue a été caractérisé précisément**. La démarche nous amène à observer les facteurs qui influencent positivement ou négativement le tri et ainsi identifier des leviers d'amélioration.

L'étude CEPOM doit être pour vous, parties prenantes du dispositif de collecte et de tri, un outil de travail. Elle a couvert l'ensemble du territoire métropolitain (hormis la Corse), et ses enseignements sont présentés ici de façon synthétique et opérationnelle, d'abord au niveau national – chiffres clés, enseignements et facteurs d'influence –, puis à l'échelle de chaque région administrative.

Collectivités (élus, services techniques et communicants auprès des administrés), metteurs en marché, designers et fabricants d'emballages... À l'heure où la simplification du tri se généralise à la France entière, il nous semble important chez Citeo d'identifier les facteurs bloquants, afin de pouvoir y apporter les bonnes réponses. Avec pour objectif, une performance optimale du tri et de la collecte, pour exploiter au maximum le gisement d'emballages et de papiers, en vue du recyclage. Merci d'avance de votre attention et bonne lecture!

*CEPOM : Caractérisation des Emballages et des Papiers dans les Ordures Ménagères

** Identifier un flux de déchets, notamment en définissant leurs propriétés (matériau, taille, typologie), dans l'objectif de mieux connaître un gisement donné.

SOMMAIRE

Édito	2	03	Résultats par région	41
Méthodologie de l'étude CEPOM	4		Présentation	43
Comment utiliser cette étude ?	6		Auvergne-Rhône-Alpes	44
			Bourgogne-Franche-Comté	46
			Bretagne	48
			Centre-Val de Loire	50
			Grand Est	52
			Hauts-de-France	54
			Île-de-France	56
			Normandie	58
			Nouvelle-Aquitaine	60
			Occitanie	62
			Pays de la Loire	64
			Provence-Alpes-Côte d'Azur	66
			Documentation et contacts utiles	68
01	Enseignements de l'étude	9		
LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES	10			
Résultats nationaux				
Facteurs influents :				
– le milieu	18			
– la simplification du tri	22			
– la tarification incitative	26			
– le schéma de collecte	30			
02	Enseignements de l'étude	33		
LES CORBEILLES DE RUE	34			

2 ans d'études
(février 2020 - jusque déc 2021)

304 caractérisations
réalisées

60 tonnes de déchets
caractérisés

12 régions concernées
(tout le territoire métropolitain,
Corse exceptée)

Comment avons-nous réalisé l'étude?

304 caractérisations réalisées : 271 sur des collectes d'OMr, 33 sur des collectes de corbeilles de rue

Près de

60 tonnes d'ordures caractérisées (56,3 tonnes d'OMr, 3,3 tonnes de corbeilles de rue)

8 grandes familles de matériaux* (plastique, acier, aluminium, papier-carton, composites, verre, papiers graphiques, autres déchets)

77 catégories d'emballages et de papiers (71 avec des dimensions de tri supérieures à 50 millimètres, 6 entre 20 et 50 millimètres)

QU'EST-CE QU'UNE CARACTÉRISATION DES DÉCHETS?

C'est déterminer la composition d'un flux de déchets en classant et pesant les différents objets dans différentes catégories (matériaux, tailles...), afin notamment de mieux connaître la qualité d'un flux ou le gisement de recyclables présents.

* La catégorie des composites regroupe les emballages mélangeant plusieurs matériaux comme, par exemple, les briques alimentaires ou les gourdes de compote.



Point méthodologique

L'étude CEPOM (Caractérisation des Emballages et des Papiers dans les Ordures Ménagères résiduelles) a été réalisée sur l'ensemble du territoire français métropolitain (hormis la Corse déjà couverte par un observatoire régional), de février 2020 à août 2021. L'étude a été menée principalement sur les ordures ménagères mais une partie de l'observation a été faite sur les corbeilles de rue. Afin de limiter au maximum l'impact de la crise sanitaire et de l'effet saisonnier sur les mesures, il n'y a pas eu de mesure entre mars et septembre 2020, au plus fort de la crise. Également, les mesures réalisées ont été appliquées sur les tonnes 2019 pour s'affranchir de l'impact de la crise sanitaire dans les résultats.

Représentativité élevée

Le nombre important de caractérisations réalisées sur les OMr (271 échantillons – 56 t) permet d'avoir une excellente représentativité nationale et d'avoir des valeurs fiables à l'échelle des régions administratives et des leviers et facteurs d'influence. Le nombre plus modeste de caractérisations sur les corbeilles de rue (33 échantillons – 3,3 t) permet d'avoir une bonne approche nationale de la composition mais ne permet pas d'aller plus loin dans l'analyse de leviers. Les collectivités où ont été réalisées les caractérisations ont été sélectionnées afin d'avoir une représentativité nationale des typologies d'habitats, du déploiement de l'extension des consignes de tri, de la tarification incitative, des régions administratives...

Granulométrie fine

L'étude CEPOM pousse la finesse d'identification jusqu'aux grands types d'emballages au sein d'un même matériau et va jusqu'à la nature de la résine et la taille du contenant pour les emballages plastiques. Ce niveau de précision doit permettre de mieux connaître les types d'emballages qui ne sont pas ou peu triés. Ces catégories ont été regroupées en 6 grandes familles d'emballages (les emballages en plastique, acier, aluminium, papier-carton, composites, verre) et une pour les papiers graphiques afin d'avoir la représentativité et la lisibilité de certaines analyses. Ce sont principalement les analyses sur ces 7 grandes familles qui seront présentées dans ce document de synthèse.

De la benne à l'analyse



LE PRÉLÈVEMENT

Les échantillons d'ordures ménagères résiduelles (OMr) sont prélevés lors du vidage des bennes d'ordures ménagères sur les sites de transfert ou de traitement.

Les échantillons de corbeilles de rue sont prélevés directement dans la rue ou au retour de collecte par les services techniques.



LE TRI PAR TAILLE ET CATÉGORIES

Les équipes procèdent manuellement au tri des déchets d'emballages et papiers, selon un protocole précis de caractérisation. Ces mesures terrains ont mobilisé jusqu'à quatre équipes déployées en même temps sur le terrain pour les OMr et deux équipes pour les corbeilles de rue.

L'HUMIDITÉ, UNE COMPOSANTE NON NÉGLIGEABLE PRISE EN COMPTE

Les emballages et papiers présents dans les OMr ont des taux d'humidité importants. Cela s'explique par plusieurs raisons : restes alimentaires et salissures, contact avec les déchets organiques dans les ordures ménagères, pluies (corbeilles ouvertes par exemple). Les données brutes observées ont donc été redressées en déduisant une valeur moyenne d'humidité par nature d'emballage et de papier. Nous sommes repartis pour cela des taux d'humidité par matériaux de l'Agence du développement et la maîtrise de l'énergie (Ademe), dans son étude MODECOM™ (MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères), publiée en 2021, portant sur sa campagne de caractérisation de 2017. Les mesures d'humidité y ont été réalisées par catégorie, sur 64 échantillons, conformément au protocole de la norme XP X30-408. Cette correction permet d'estimer plus finement le gisement d'emballages et papiers qui pourraient être triés : 54 kg/hab/an hors humidité contre 64,7 kg/hab/an en valeurs brutes avec l'humidité. Dans le présent document, les valeurs indiquées sont en matière sèche, en dehors des comparaisons avec les données du Modecom qui, elles, étaient en matière brute.

Les taux d'humidité du MODECOM 2017 utilisés pour le calcul en matière sèche

Utilisation des taux d'humidité du Modecom 2017 de l'Ademe (Ordures Ménagères) pour le recalcul de certaines analyses en masse sèche (taux de recyclage par exemple)

CATÉGORIE	HUMIDITÉ MOYENNE
Déchets putrescibles	55,2 %
Déchets de jardin	59,9 %
Papiers	24,6 %
Cartons	33,5 %
Composites (emballages)	24,2 %
Composites (autres)	1,7 %
Textiles	30,1 %
Textiles sanitaires	53 %
Plastiques (films)	27,9 %
Plastiques (autres)	18 %
Combustibles non classés	17,2 %
Verre	1,3 %
Métaux	12,1 %
Incombustibles non classés	6,6 %
Éléments fins	44 %
Moyenne OMr	36,9 %

Que peut vous apporter l'étude CEPOM?

L'étude CEPOM a vocation à éclairer toutes les parties prenantes de Citeo engagées dans l'amélioration des dispositifs de collecte et de tri, dans la sensibilisation des citoyens sur le geste de tri, et enfin bien sûr dans l'écoconception des emballages avant leur mise en marché.

COLLECTIVITÉS

Chef de projets déchets

L'étude CEPOM peut vous aider à appréhender la quantité et la nature des emballages et des papiers qui ne sont pas triés, pour mesurer les enjeux de l'amélioration du geste de tri, et cibler les actions sur votre territoire. L'étude CEPOM vous renseignera également sur les leviers d'action les plus performants, et leurs impacts sur les performances de collecte.

Chargé de la propreté des communes

Vous approfondissez votre connaissance du gisement d'emballages et de papiers non triés et que l'on retrouve dans les corbeilles de rue en vue de la mise en place des dispositifs de tri dans l'espace public d'ici 2025 conformément à la loi AGEC.

Communicants

Vous précisez l'information à apporter aux consommateurs-citoyens sur le bon geste de tri et sur sa mobilisation au quotidien.

Élus

L'étude CEPOM vous permet de prendre conscience du chemin qu'il reste à parcourir pour améliorer le geste de tri en général et connaître les facteurs d'influence importants. L'étude vous montre les leviers pertinents à mettre en œuvre pour améliorer les performances de la collecte sélective (simplification du tri, tarification incitative, etc.). C'est un outil au service de l'efficience, mais aussi de l'amélioration de l'image d'une collectivité, le geste de tri étant fortement associé par les administrés français à la transition écologique.



Opérateurs de collecte

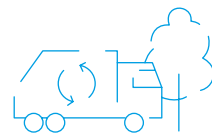
L'étude CEPOM complète votre vision de terrain qui est essentielle pour détecter les performances de tri, notamment dans les zones complexes où les règles de tri sont moins suivies (villes, zones touristiques).

Centres de tri

Vous complétez avec l'étude CEPOM votre connaissance du gisement d'emballages et de papiers restant à trier. Un outil supplémentaire pour anticiper le dimensionnement à court ou moyen terme de votre site.

Bureaux d'Études

Les conclusions de l'étude, transmises par les collectivités territoriales aux bureaux d'études qui les accompagnent, peuvent orienter les conseils et les dispositifs préconisés pour améliorer la collecte sélective.



ENTREPRISES

Metteurs en marché REP

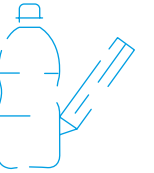
L'étude CEPOM complète votre connaissance de l'efficacité des dispositifs mis en place dans le cadre de la Responsabilité Élargie du Producteur par de nouveaux indicateurs. Elle vous renseigne également sur les potentielles difficultés des citoyens à trier certains emballages, et peut alimenter vos réflexions en matière d'écoconception.

Concepteurs/fabricants d'emballages

Vous générez des emballages et participez de près à la prise en compte de leur amélioration pour favoriser leur tri et leur recyclage, via l'écoconception, le marquage on-pack sur le geste de tri, l'incorporation des matériaux recyclés... L'étude CEPOM confirme notamment nos communications sur l'efficacité reconnue de la simplification du tri, mais aussi d'autres dispositifs d'amélioration des performances de tri déployés sur une partie du territoire, comme la tarification incitative. Enfin l'étude CEPOM vous éclaire sur les enjeux, en termes de tonnages, entre le gisement présent dans les ordures ménagères résiduelles et dans les corbeilles de rue.

Marketeurs et communicants

À l'heure où la simplification du tri se généralise à l'ensemble du territoire, l'étude CEPOM montre les efforts restant à produire pour parvenir à un tri et à une collecte optimale du gisement d'emballages et de papiers. Vous disposez ici d'éléments factuels qui démontrent clairement que la mobilisation des consommateurs-citoyens est plus que jamais décisive pour améliorer les performances, en étroite complémentarité avec les dispositifs de tri et de collecte.



NOTRE OBJECTIF : RÉPONDRE À VOS ATTENTES

Parmi les retours exprimés auprès de Citeo - baromètre de satisfaction clients, enquêtes -, figure une double attente à laquelle l'étude CEPOM propose de répondre :

- 1. Connaître** de façon précise la quantité d'emballages et de papiers présents dans les ordures ménagères résiduelles et dans les corbeilles de rue, par catégories fines (matériau, résine, taille d'emballage pour les plastiques).
- 2. Évaluer** l'effet de la simplification du tri, de la tarification incitative, des modes de collecte sur le geste de tri. La mesure de la performance des dispositifs fait partie des missions de Citeo, afin de permettre à toutes nos parties prenantes de les améliorer ensemble, tant au niveau du tri que de la collecte, mais aussi de garantir la mesure de l'efficacité économique du dispositif, ou encore d'engager le public au moyen de communications ciblées ou de programmes incitatifs.



01

Enseignements de l'étude

LES ORDURES MÉNAGÈRES
RÉSIDUELLES

Résultats nationaux
Facteurs influents :

- le milieu
- la simplification du tri
- la tarification incitative
- le schéma de collecte

Ordures ménagères résiduelles : un gisement encore considérable

Les emballages et papiers représentent un quart des ordures ménagères caractérisées dans l'étude CEPOM. Une proportion substantielle qui échappe aux flux de collecte sélective et à la valorisation matière. Les différences entre territoires ruraux et urbains sont symptomatiques des disparités de performances de tri par typologie d'habitat / milieu qui sont bien connues. Les dispositifs incitatifs et la simplification du tri sont aussi des facteurs d'amélioration de la performance de la collecte.

POINTS CLÉS

25 % du poids des Ordures Ménagères Résiduelles (OMr) sont des **emballages et des papiers**

262 KG d'OMr sont jetés chaque année par les Français

54 KG par habitant et par an (masse sèche hors humidité) d'**emballages et de papiers** échappent ainsi à la collecte sélective

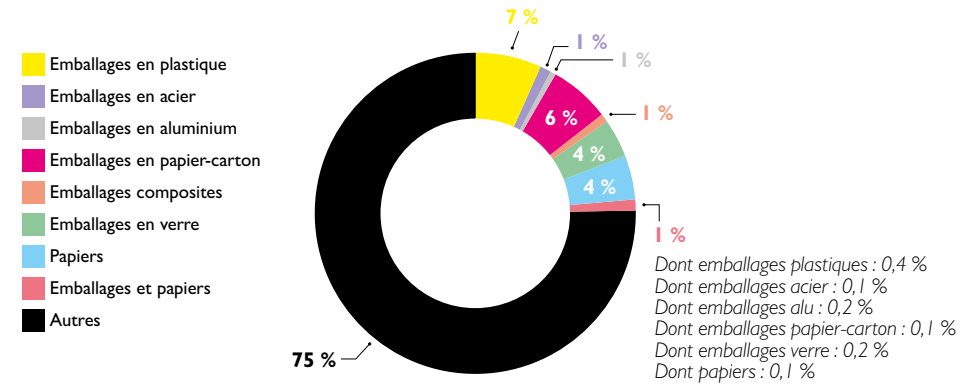
3,5 millions de tonnes d'**emballages et de papiers** supplémentaires pourraient être collectés sélectivement et triés pour un recyclage

TOP 3 des matériaux restant dans les OMr, tous milieux confondus : **les emballages plastiques, les emballages en papier-carton et les papiers**



Composition des OMr

Composition moyenne des OMr à l'échelle nationale par famille (moyenne pondérée)



56 tonnes d'OMr - 271 échantillons

Fiabilité des résultats :



25 % des OMr sont des **emballages et papiers**

À noter que tous les milieux présentent un taux d'emballages et de papiers dans les OMr proche des 25 % au niveau national. Ce constat est partagé par l'Ademe dans son étude MODECOM™. Ce qui change très significativement selon les milieux, ce sont les quantités d'OMr produites par habitant. Les quantités par habitant d'emballages et de papiers non triés seront donc très différentes entre les milieux urbains et ruraux.

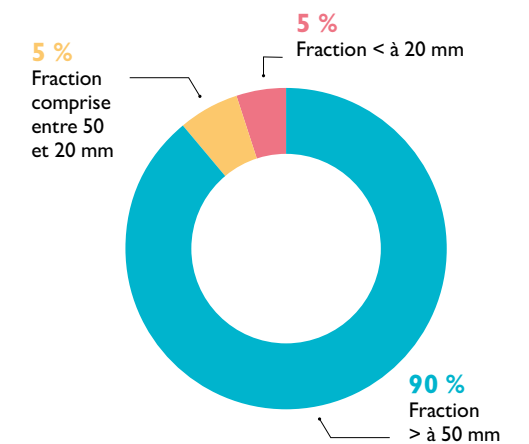
COMPOSITION GRANULOMÉTRIQUE DES OMr

90 % du contenu des OMr caractérisées sont des éléments supérieurs à 50 mm, la maille moyenne de retrait des fines en centre de tri



Répartition des fractions granulométriques dans les OMr

(moyenne brute)



CEPOM, une première signifiante

C'est la première fois que Citeo réalise une étude de ce type. Elle apporte une objectivation qui dépasse la déclaration du gisement et complète les données par une granulométrie plus fine des emballages et papiers identifiés dans les ordures ménagères résiduelles. C'est une « photographie en négatif » de ce qui est constaté dans la collecte sélective. Cette étude vient donc compléter les travaux par l'Ademe qui a publié, en 2021, son étude MODECOM™ sur les OMr en 2017.

Des emballages et des papiers non triés importants, mais en diminution

Un quart des ordures ménagères résiduelles sont des emballages et des papiers qui échappent encore au tri. Cela représente des quantités non négligeables. Si les quantités non triées sont encore importantes, la situation évolue et un motif d'encouragement émerge. Les données CEPOM montrent des quantités d'emballages et de papiers plus faibles que dans le MODECOM 2017 de l'Ademe sur les kg/hab/an d'emballages et papiers dans les OMr (-24 %), mais aussi sur la part de ces emballages et papiers dans les OMr (35 % à 25 %). Si les méthodes et le plan d'échantillonnage sont différents, une partie de l'écart s'explique par une progression de la collecte sélective liée à l'effet combiné des leviers mis en place pour améliorer le tri :

- la **simplification** du tri à tous les emballages plastiques,
- la **sensibilisation** renforcée auprès du public,
- l'**amélioration** des dispositifs de collecte (renforcement du nombre de bornes d'apport volontaire, amélioration de la conteneurisation en porte à porte, harmonisation des flux et des codes couleurs...),
- le **déploiement** de la tarification incitative.

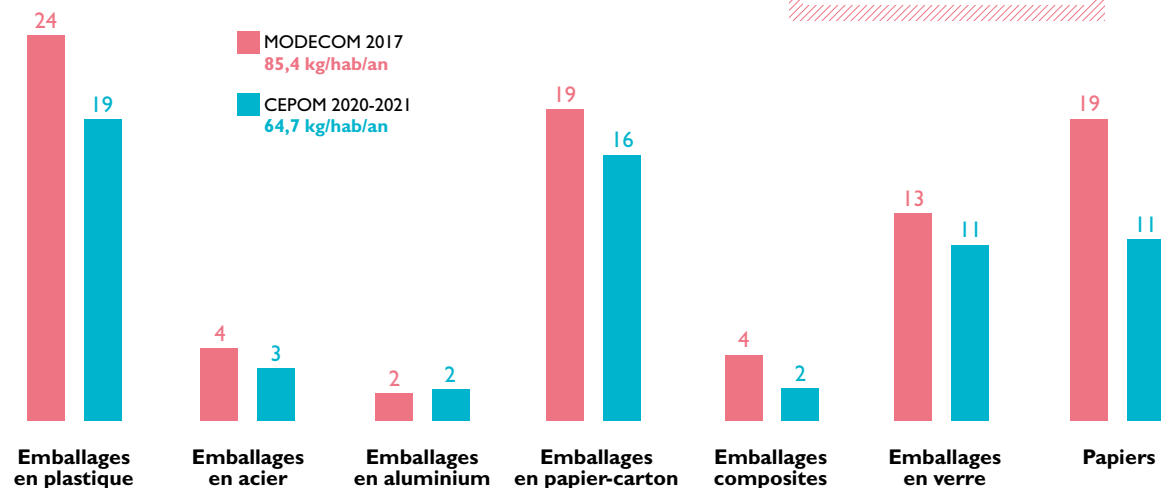
La baisse structurelle du gisement papier (par la montée des supports d'information digitaux notamment) explique aussi la diminution notable du papier restant dans les OMr.

Les données des emballages et des papiers des deux études sont mises ci-dessous en parallèle. Il s'agit des données en kg/hab/an en valeur brutes (avec humidité), telles qu'elles sont présentées dans le rapport de synthèse de l'Ademe.



Comparaison des résultats avec le MODECOM™ 2017

Valeurs brutes (avec humidité) en kg/hab/an (publié en mars 2021)



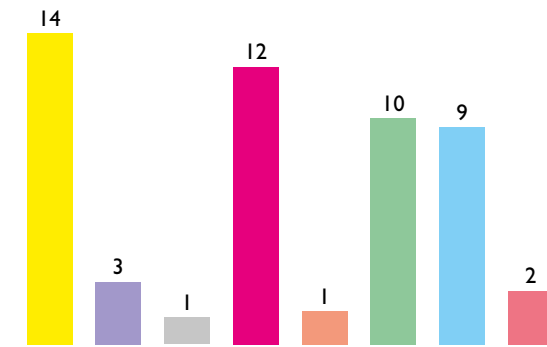
56 tonnes d'OMr - 271 échantillons
Fiabilité des résultats :



56 tonnes d'OMr - 271 échantillons
Fiabilité des résultats :

Les quantités d'emballages et de papiers dans les OMr

En kg/hab/an hors humidité



- Emballages en plastique
- Emballages en acier
- Emballages en aluminium
- Emballages en papier-carton
- Emballages composites
- Emballages en verre
- Papiers
- Emballages et papiers non captés en centre de tri < 50 mm



54 kg/hab/an d'emballages et papiers présents dans les OMr (hors humidité)

Les emballages en plastique en tête des matériaux non triés

L'étude CEPOM a permis de confirmer et compléter les connaissances sur les pratiques de tri ainsi que les leviers et les freins. Les plastiques arrivent en tête des tonnages d'emballages et papiers restants dans les OMr, suivis des emballages en papier-carton, de ceux en verre, et enfin des papiers. Ce top 4 reflète celui des matériaux du gisement mis en marché, mais pas dans le même ordre. Ce dernier est composé, en tonnage, d'abord du verre, des papiers, puis des papiers-cartons et des plastiques.

L'étude confirme que le geste de tri du verre et du papier est bien meilleur que pour les plastiques et les papiers-cartons : il en reste moins alors que le gisement mis sur le marché est beaucoup plus important.

Le tri des emballages plastiques doit encore progresser. La simplification du geste de tri à tous ces emballages était encore en cours au moment des mesures en 2020-2021. Les quantités cumulées dans les OMr des matériaux historiques de la collecte sélective (verre, papiers et cartons) sont importantes.





Les habitants des villes, moins bons trieurs

L'étude CEPOM confirme la très forte influence de l'habitat sur la part des emballages et papiers captés par la collecte sélective. L'étude a en effet permis de couvrir le territoire métropolitain et les différents milieux des collectivités, des territoires urbains denses aux zones rurales.

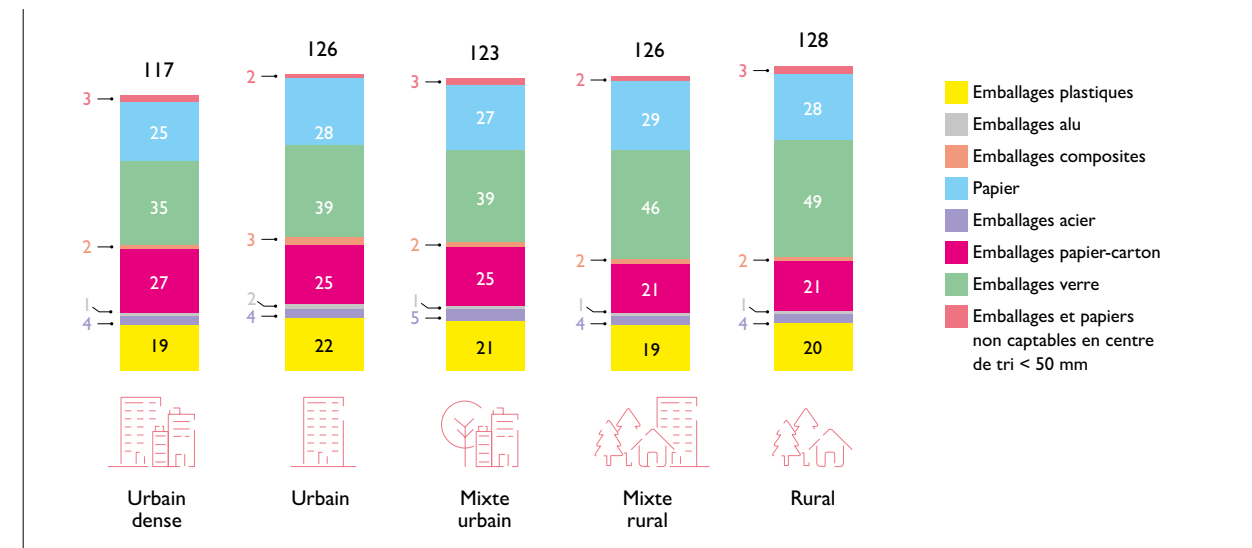
Première observation : les quantités d'emballages et de papiers dans les OMr des communes rurales sont bien moins élevées que celles des communes urbaines (23 kg en moins, par habitant et par an). En clair, il y a beaucoup plus d'emballages et de papiers mal triés en ville : 66 kg par habitant par an, contre 43 kg dans les collectivités rurales.

Seconde observation : le gisement total d'emballages et de papiers reconstitué par les quantités dans les OMr et celles recyclées est comparable d'un milieu à l'autre.



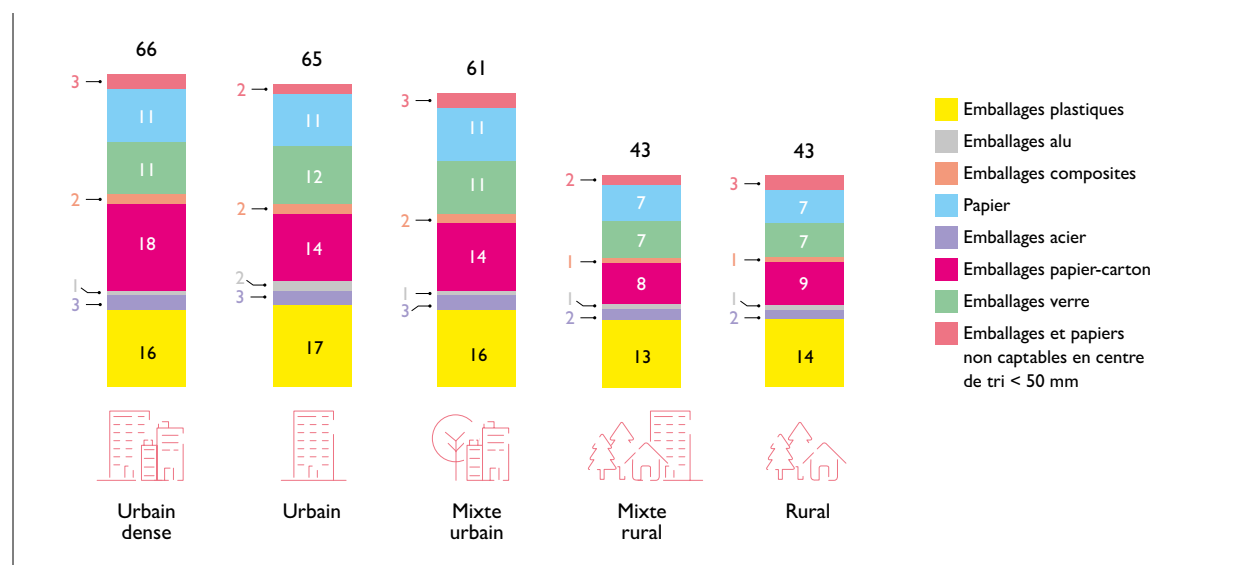
Quantités d'emballages et de papiers selon le type d'habitat

En kg/hab/an - sur sec -



Quantités d'emballages et de papiers dans les OMr selon le type d'habitat

En kg/hab/an - sur sec -



Les emballages et papiers restants, indice de l'efficacité de la collecte sélective

« Un gisement similaire entre les milieux, mais 50 % d'emballages et de papiers en plus dans les OMr des villes que dans les communes rurales. »

Si les gisements globaux par milieu sont proches, les quantités d'emballages et de papiers dans les OMr dans les communes rurales sont bien moins élevées que pour les communes urbaines (23 kg en moins par habitant et par an). Cela confirme que le tri est bien meilleur à la campagne qu'en ville.

L'étude a montré qu'il y avait une très forte corrélation entre la performance (kg/hab/an) de la collecte sélective et le gisement restant dans les OMr. En clair, les mauvaises performances globales de la collecte sélective en milieu urbain ne sont pas liées à un gisement moindre chez l'habitant. Les performances (kg/hab/an) caractérisées d'emballages et de papiers dans les OMr agissent ici comme un révélateur de la performance de la collecte sélective, et inversement.

Effets significatifs de la simplification du tri

Autre enseignement de l'étude, la confirmation de l'effet positif de l'extension des règles de tri. Dans les collectivités en simplification du tri, les caractérisations ont révélé une baisse de 7 kg/hab/an en masse sèche des emballages et des papiers dans les OMr. La baisse est principalement sur les emballages plastiques (2,8 kg) qui sont ciblés par l'extension avec un effet d'entraînement notable sur les papiers-cartons (2,8 kg) sur les petits emballages (0,8 kg), et dans une moindre mesure les petits emballages et papiers (0,7 kg).

La tarification incitative : un puissant levier pour réduire les emballages et papiers dans les OMr

L'étude a permis de confirmer l'effet très positif de la tarification incitative sur la réduction des emballages et des papiers restants dans les OMr. En effet, à milieu équivalent, la réduction des emballages et papiers est presque de 50 % (jusqu'à -27 kg/hab/an).

Ce mode de tarification étant aujourd'hui encore quasi exclusivement mis en place par les collectivités rurales et mixtes rurales, il était important de faire cette comparaison sur les mêmes milieux.

CONCERNANT LES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES



43 KG
d'emballages

et de papiers par habitant et par an dans les communes rurales, contre **66 kg** dans les communes urbaines (hors humidité)



-7 KG

d'emballages et

de papiers par habitant et par an, résultat moyen constaté dans les communes en simplification du tri



Jusqu'à

-27 KG

d'emballages et de papiers

par habitant par an constaté dans les territoires en tarification incitative à milieu équivalent



1 Le milieu : villes et communes rurales, un tri à deux vitesses

Ville, commune rurale, zone touristique, environnement péri-urbain... S'il y a peu d'écart sur les quantités d'emballages et de papiers totales (OMr + collecte sélective) par milieu, il y a de fortes différences sur l'efficacité du geste de tri. Ce constat, corroboré par l'étude CEPOM, doit permettre de mener des actions plus ciblées, pour améliorer le captage des emballages et des papiers dans les ordures ménagères.

43 KG d'emballages et papiers, par habitant par an, dans les OMr des communes rurales

66 KG d'emballages et papiers, par habitant par an, dans les OMr des communes urbaines

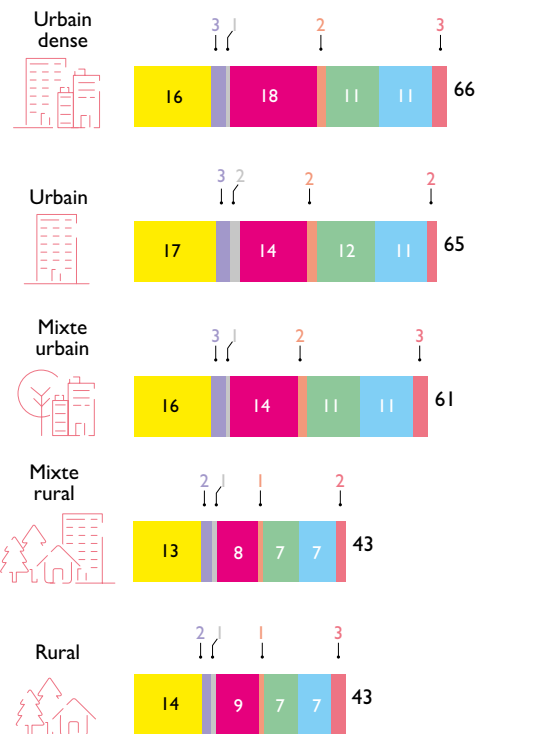
27 KG d'emballages en papier-carton valorisables par habitant et par an dans les communes urbaines dans OMr + recyclés, contre **21 kg** dans les communes rurales

49 kg/hab/an de gisement d'emballages en verre dans les communes rurales dans OMr + recyclé, contre **35 kg** dans les communes urbaines



Quantités d'emballages et de papiers dans les OMr selon le type d'habitat

En kg/hab/an - sur sec -



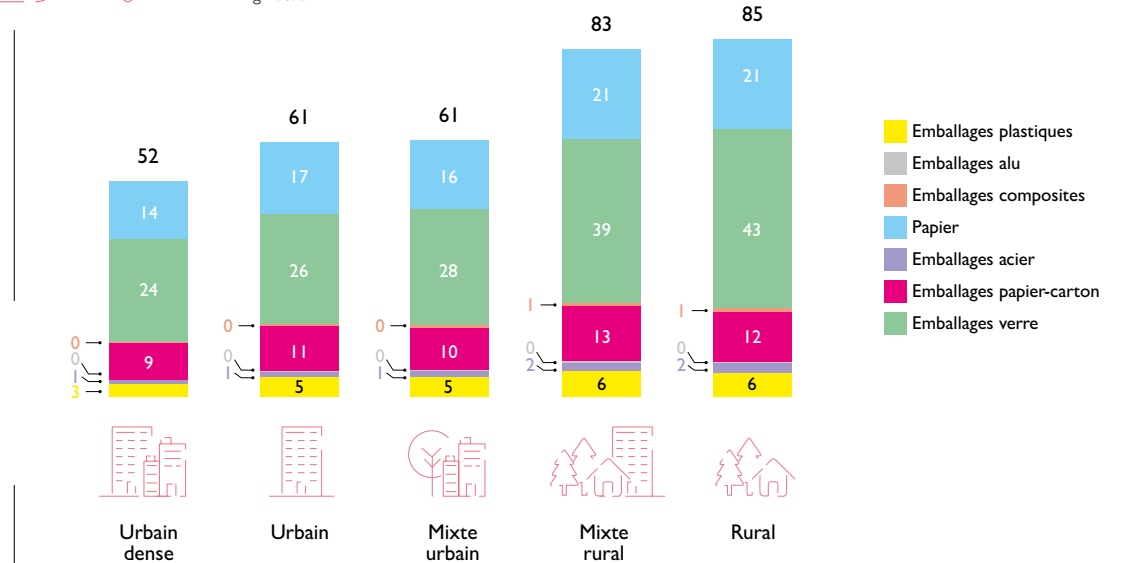
Si le gisement global d'emballages et de papiers est similaire selon les milieux, on constate cependant des écarts significatifs pour :

- les emballages en verre, plus importants en milieu rural qu'en milieu urbain ;
- les emballages en carton, plus importants en milieu urbain qu'en rural.



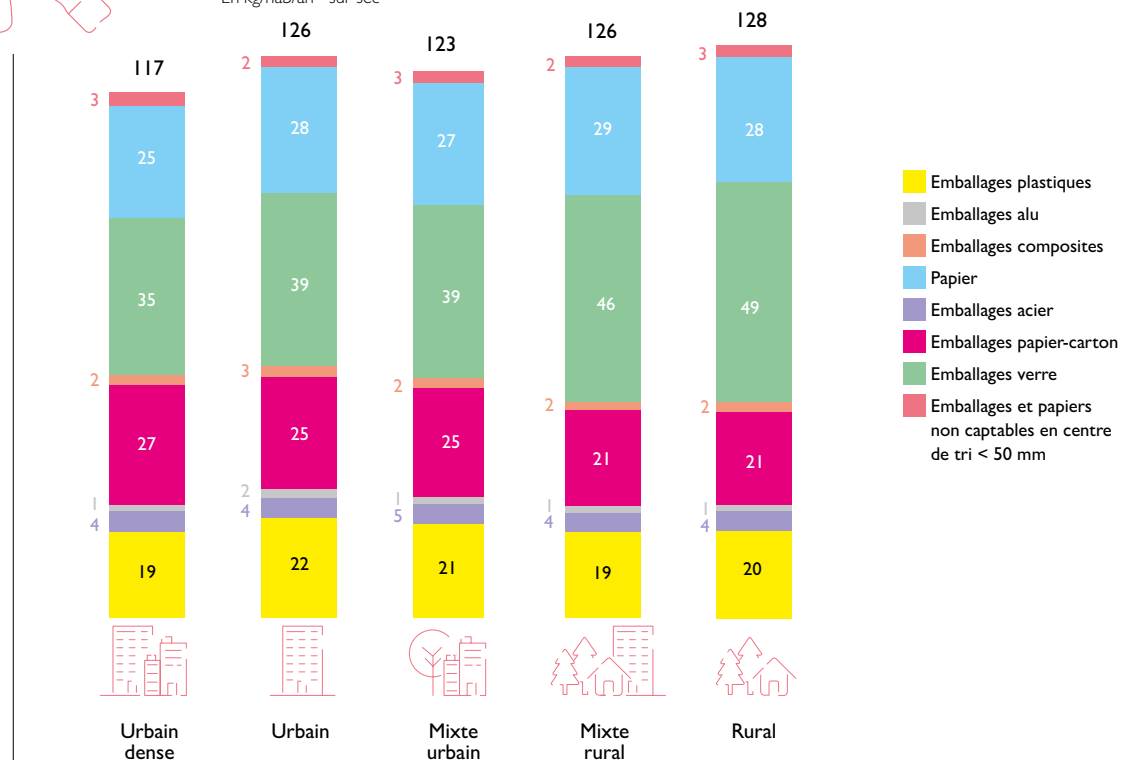
Emballages et papiers recyclés (collecte sélective) selon le type d'habitat

En kg/hab/an



Quantités totales d'emballages et de papiers (dans les OMr et la collecte sélective)

En kg/hab/an - sur sec



Reflets de comportements différents

Les données de l'étude CEPOM viennent confirmer des observations comportementales connues : les habitants des communes rurales trient mieux que les urbains dans toutes les familles de matériaux caractérisées.

Le fait nouveau mis en exergue par l'étude est que les ruraux consomment plus d'emballages en verre que les urbains (49 kg/hab/an vs 35 kg/hab/an).

En ville la production d'emballages en papier-carton (27 kg/hab/an) est plus importante qu'à la campagne (21 kg/hab/an). Cela s'explique en partie par la présence d'assimilés plus importante en milieu urbain.

Des contraintes spécifiques au milieu urbain

Lister toutes les causes de ces écarts n'est pas l'objectif ici, mais en rappeler certaines permet de mieux orienter les politiques publiques de gestion des déchets en fonction des milieux. Ainsi, la ville est un milieu plus contraint que le milieu rural. Les capacités de stockage des déchets pour le tri sont plus limitées au sein des foyers, et au sein des logements collectifs. Les dispositifs de collecte sont soumis à de plus fortes pressions du fait de la densité de population. Davantage partagé, ce dispositif au sein des espaces collectifs peut être vecteur de démotivation (observation du voisin qui trie mal ou qui ne trie pas, ce qui peut démotiver les autres résidents).

Également, le *turn-over* important en ville rend la communication des règles de tri plus ardue sur la durée. Ces règles sont parfois mal connues, par manque de communication

ou de canaux appropriés de transmission d'information. Les supports d'information, tels que les stickers bacs, ne sont pas toujours mis à jour dans les communes en simplification du tri. Le refus d'adhésion de certains usagers au geste de tri est aussi à prendre en compte. À noter enfin la pollution des flux par erreur de certains habitants, impliquant le déclassement en OMr.

OMr : des outils et dispositifs nationaux

Si le captage des composants recyclables par la collecte sélective est beaucoup plus efficace en milieu rural qu'en milieu urbain, il existe des outils et dispositifs communs qui concourent à l'amélioration générale de la collecte sélective. En effet, la simplification du tri généralisée à l'ensemble du territoire métropolitain d'ici à fin 2023 permet de lever le doute des Français sur le geste de tri (les trois quarts d'entre eux ont toujours des doutes sur la bonne façon de trier leurs emballages*). La tarification incitative est également très efficace sur la baisse des emballages et des papiers dans les OMr (précisions à venir en pages 26-29). La communication régulière aux habitants permet de les impliquer dans le geste de tri. Pour cela des outils d'informations sont proposés, en plus de la communication ciblée des collectivités locales. Citons l'appli Guide de tri, qui par géolocalisation permet à chaque Français de connaître le bon geste de tri en vigueur dans chaque collectivité, rurale comme urbaine. Citons aussi les campagnes de communication en télévision et en digital de Citeo, sur la simplification du tri en 2021-2022, ou sur les emballages salis, pour tordre le cou à cette idée reçue (campagne « Trier c'est donner » en 2020).



* 3^e édition de l'Observatoire du geste de tri, via une enquête Ipsos interrogeant 3250 personnes sur les évolutions des comportements des Français en la matière – août 2019.

2 La simplification du tri, un incontournable de la performance

C'était un attendu de l'étude CEPOM : la simplification du tri est en effet un facteur favorisant le tri. En revanche, il y a un effort clair de renforcement d'information auprès des usagers à réaliser, pour mieux capter les emballages plastiques ciblés par l'extension. Le potentiel est en effet encore important.

SIMPLIFICATION DU TRI MESURÉE PAR CEPOM

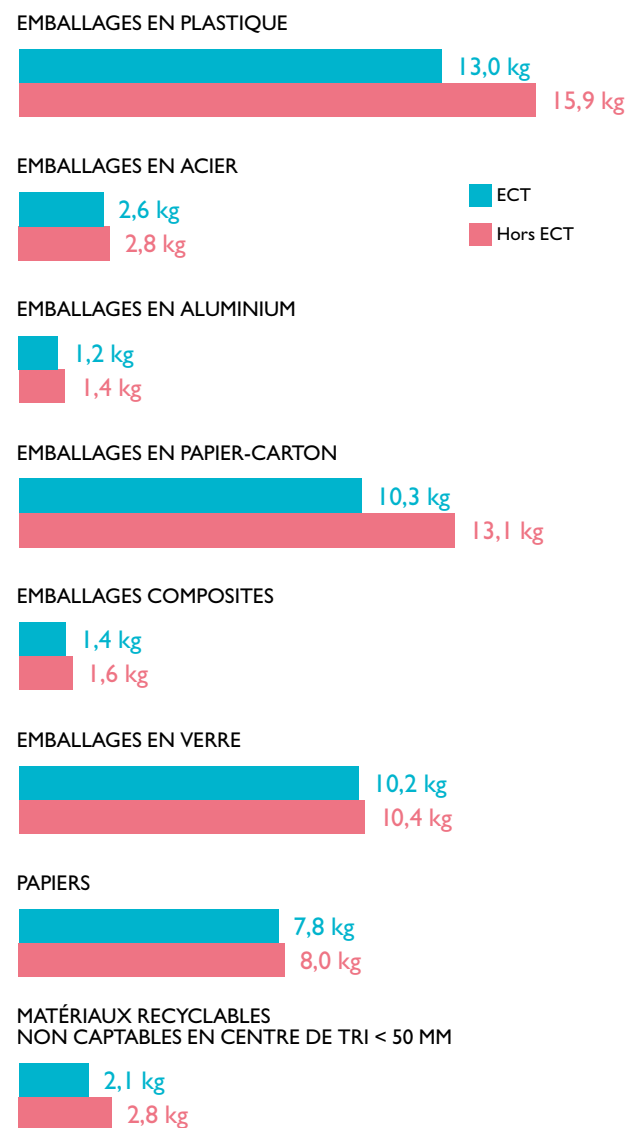
= 7 kg/hab/an d'emballages et papiers dans les OMr, constaté dans les collectivités en simplification du tri (49 kg/hab/an en extension contre 56 kg hors extension)

13 kg/hab/an d'emballages plastiques encore à trier parmi les territoires en extension des consignes de tri

TOP 2 des matériaux pour lesquels l'effet de la simplification du tri est le plus fort : **les emballages plastiques (-2,8 kg) et les papiers-cartons (-2,8 kg)**



Analyse comparative ECT / hors ECT sur les fractions valorisables



Un tri plus important

271 caractérisations ont été réalisées sur des échantillons d'ordures ménagères résiduelles sur le territoire métropolitain. Cela nous a donné l'opportunité de faire un comparatif entre les communes engagées dans la simplification du tri et celles en dehors du dispositif. L'écart mesuré sur les échantillons est de 7 kg d'emballages et papiers par habitant par an (49 kg contre 56 kg). C'est une donnée positive, qui montre les effets bénéfiques du dispositif qui concerne à fin 2022, les deux tiers des Français en métropole. Cette évolution est confirmée par les gains mesurés sur les quantités recyclées en sortie de centres de tri. Elle est cependant moindre sur les sorties, compte tenu des taux de captage des centres de tri.

Plastiques et papiers-cartons en tête

Les progrès du tri sur les échantillons relevés se concentrent de façon notable sur les emballages en plastique (-2,8 kg/habitant/an) et ceux en papier-carton (-2,8 kg/habitant/an). L'aluminium et l'acier (canettes, conserves...), les emballages composites et en verre, ainsi que les papiers sont triés quasiment de la même façon dans toutes les communes, simplification du tri ou non, même si l'on remarque un petit effet d'entraînement sur toutes les familles de matériaux lors du passage à la simplification du tri. À noter enfin que les matériaux inférieurs à 50 millimètres sont mieux triés (-0,8 kg/habitant/an).

« La simplification du tri favorise le geste de tri. Associé à une amélioration du dispositif, cela permet des gains importants de performances. »

Anne-Sophie Louvel,
Directrice Collecte Sélective et Territoires, Citeo

ÉTAT DES LIEUX NATIONAL

41,6 millions de Français sont en simplification du tri à mi-2022, soit les deux tiers de la population

OBJECTIF 100 % de la simplification du tri sur le territoire métropolitain, fin 2023

+ de **100 M€** investis pour moderniser les centres de tri des collectivités locales et permettre la simplification du tri

Influence du milieu, encore

La comparaison effectuée par l'étude CEPOM entre les communes en simplification du tri et hors du dispositif confirme les constats relatifs à l'impact du milieu. Comme pour l'ensemble de la collecte sélective, les collectivités les plus urbanisées affichent des performances de nouveaux plastiques plus faibles que celles des communes rurales. Les usagers des communes rurales et mixtes rurales trient mieux, avec 8 kg d'emballages plastiques recyclés par habitant et par an, contre 5 kg pour les habitants des communes urbaines. Plusieurs raisons expliquent cette situation : un dispositif pas encore optimisé, avec des problématiques de desserte dans l'espace urbain, de stockage des déchets dans les immeubles et au sein des foyers. Citons aussi un dispositif pas encore connu de tous, car en cours de déploiement et dont l'information met du temps à se répandre. Le *turn-over* plus important en ville ne facilite pas l'habitué des usagers aux règles de tri, et à la sensibilisation sur la durée par les collectivités locales. Enfin il ne faut pas sous-estimer le refus d'adhésion au nouveau geste de tri par les usagers, une donnée analysée par Citeo afin d'aider ses parties prenantes à trouver des angles d'actions différents.

Les actions pour favoriser le tri et la collecte

Citeo déploie des outils et dispositifs pour aider ses parties prenantes (collectivités, centres de tri, recycleurs...) à soutenir la simplification du tri :

- **L'optimisation des dispositifs de collecte sélective dans les territoires** : Citeo est le partenaire des collectivités locales pour les accompagner sur le dispositif le plus efficace et le plus compétitif en matière d'emballages et de papiers des ménages. Nous soutenons à la fois la performance de la collecte sélective (près de 700 millions d'euros versés aux collectivités locales) et son optimisation (182 millions d'euros investis dans le plan de performance des territoires entre 2018 et 2022).

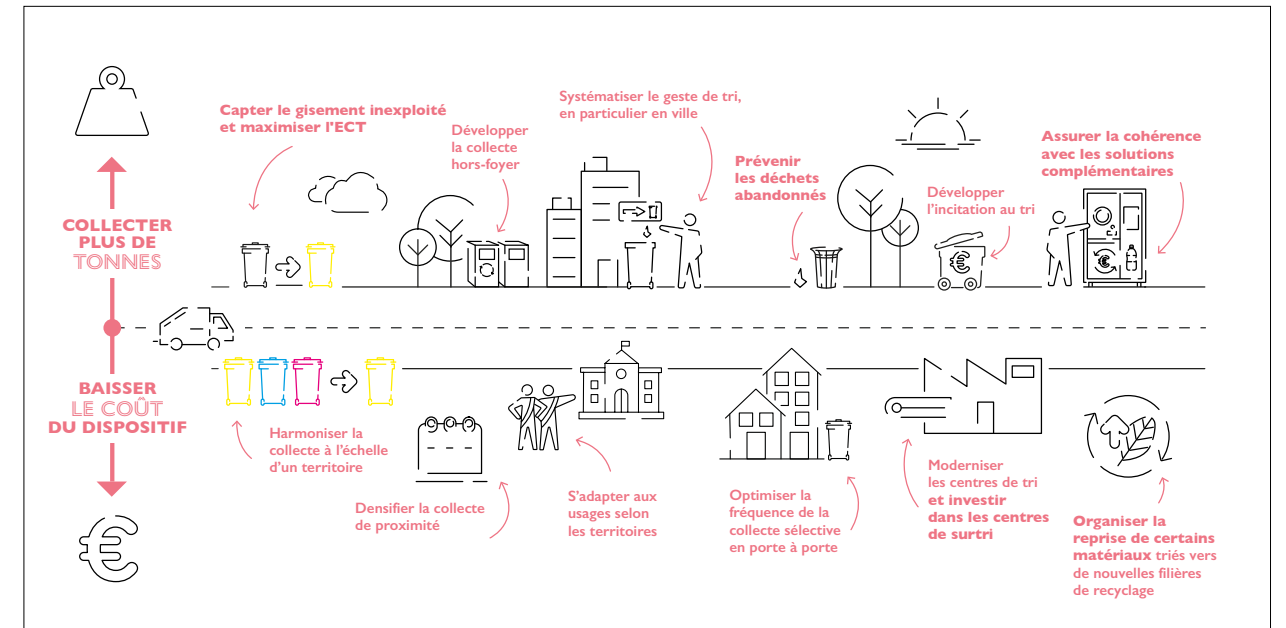
Avec la montée en puissance du dispositif de collecte hors foyer, Citeo agit aussi désormais aux côtés des collectivités locales pour limiter l'impact environnemental des déchets où qu'ils soient produits. Bacs et corbeilles de tri plus accessibles, plus visibles, plus nombreux et plus communicants sur les règles de tri à suivre, prévention et gestion des déchets abandonnés sur l'espace public, etc. font partie des solutions complémentaires au « bac jaune » chez l'habitant.

- **La modernisation des centres de tri**, afin de mieux capter les nouveaux matériaux et de mieux les préparer à un recyclage de meilleure qualité dans des filières émergentes grâce au concours de la R&D, des aides publiques, mais aussi de la massification du gisement du fait de la simplification du tri, gage de viabilité économique de la filière. À ce titre a été mis en œuvre le « **flux développement** », un programme industriel qui permet de créer de nouveaux flux de déchets d'emballages en plastique pas encore, peu, ou mal recyclés,

dans les centres de tri. Un moyen de rassembler et massifier, afin d'encourager le développement de filières de recyclage. Le premier flux lancé depuis 2019 concerne les emballages rigides en PS, PET opaque, PET coloré et barquettes PET. À partir de 2023 est prévu un second flux d'emballages souples en PP et en PE. Grâce au développement de ces pratiques de surtri à l'échelle du territoire, de nouvelles solutions industrielles de recyclage pour les plastiques vont émerger à échéance de quelques années.

- **La mobilisation des citoyens sur l'ensemble des territoires** : accès au tri chez soi et/ou à proximité avec un dispositif de collecte performant, information pour assurer la bonne connaissance de la consigne de tri, et motivation du citoyen-consommateur pour un geste utile au quotidien, constituent les leviers pour créer le réflexe tri.

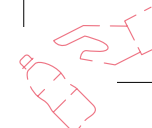
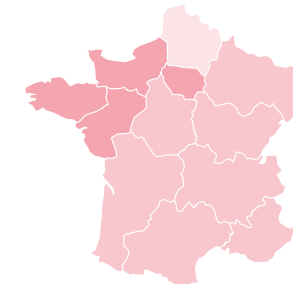
Ainsi, **la campagne de communication nationale « Trier c'est donner de l'avance au recyclage »**, diffusée en 2021 et 2022 à la télévision et sur les supports numériques (smartphone) : 80 % de la population française exposée par la règle « Tous les emballages vont dans le bac de tri! ». Également **l'application Guide du tri**, qui indique à tous les utilisateurs citoyens les règles de tri pour chaque élément d'emballage d'un produit, dans chaque commune de France, et les points de collectes à proximité. En 2022, Citeo a **lancé la fonctionnalité de scan** : via l'appli, chaque utilisateur peut scanner le code-barres de l'emballage pour connaître sa règle de tri. Une évolution permise grâce au concours de nos clients, qui peuvent désormais référencer leurs produits sur le Guide du tri en spécifiant les informations des emballages.



Pourcentage de la population concernée par la simplification du geste de tri

(au 30/06/2022)

- 100 %
- 80-99 %
- 40-80 %
- < 40 %



EN SAVOIR +



Rapport d'étape 2020
Extension des Consignes de Tri
à tous les emballages plastiques



Projets R&D
pour recycler les emballages
souples, pots et barquettes



Le flux développement accélérateur
de R&D pour le recyclage des emballages :
interview



3 La tarification incitative : un résultat sans appel

Parmi tous les leviers ayant un impact sur les caractérisations de l'étude CEPOM, la tarification incitative (TI) montre les résultats les plus encourageants sur la quantité d'emballages et de papiers retrouvés dans les ordures ménagères résiduelles. Une raison supplémentaire de soutenir son déploiement sur tout le territoire, en étroite collaboration avec les collectivités.

6,4 M de Français sont en tarification incitative en 2022 soit **9,6 %** de la population

25 M de Français en tarification incitative en 2025 : **c'est l'objectif de la loi de transition énergétique**

7 habitants sur **10** concernés par la TI dans les territoires la plébiscitent

4 M D'€ investis* par Citeo dans des projets intégrant la tarification incitative

41 projets de mise en œuvre de la TI soutenus par Citeo en 2021-2022 (auprès d'1,4 million d'habitants)

Impact fort sur le tri

À milieu équivalent (communes rurales), les caractérisations d'OMr sur les territoires en tarification incitative ont montré un niveau de tri bien meilleur que pour les autres territoires.

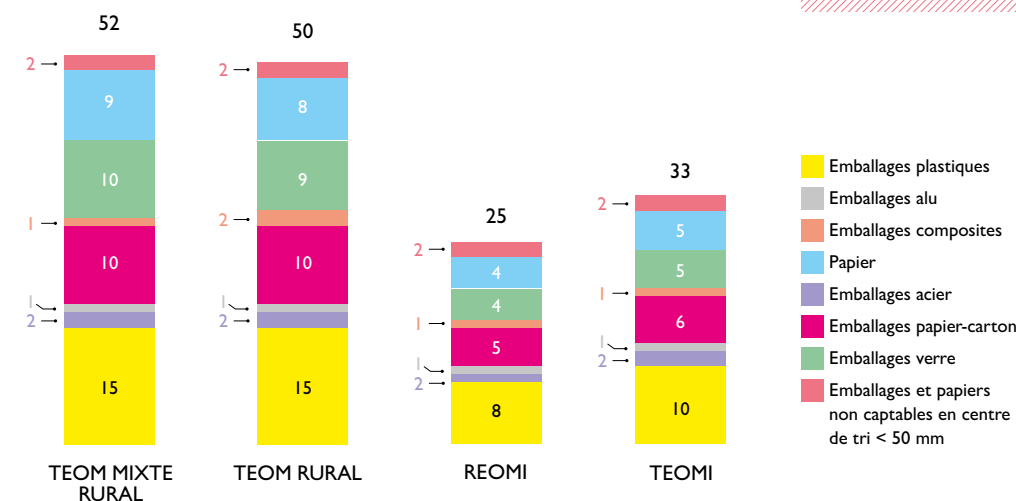
En effet, les quantités d'emballages et de papiers restants dans les OMr sont bien plus faibles que pour les autres territoires : l'écart est d'environ -27 kg pour les collectivités en Redevance Incitative (REOMi) et d'environ -19 kg pour les collectivités en taxe incitative (TEOMi).

Il faut cependant noter que le nombre d'échantillons des collectivités en TEOMi était assez faible et qu'il s'agit en général de tarifications incitatives plus récentes que la REOMi.



Quantités d'emballages et de papiers non triés dans les OMr, selon le mode de financement

En kg/hab/an - sur sec



45 tonnes d'OMr - 212 échantillons
Fiabilité des résultats :

On observe également que les résultats en redevance incitative (REOMi) sont légèrement meilleurs que ceux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (TEOMi).



« Notre rôle chez Citeo est d'accompagner techniquement et financièrement les collectivités dans la mise en place de la tarification incitative. Cela passe par le conseil de nos experts, des expérimentations dans les territoires, des plans de déploiement, des rencontres avec les élus locaux... il y a une réelle appétence des décideurs publics pour ce dispositif qui porte ses fruits, tant sur le plan économique qu'environnemental. L'objectif est de favoriser son déploiement. »

* Données provisoires

Un dispositif plébiscité

À l'heure actuelle, les usagers en tarification incitative qui trient avec sérieux leurs emballages et papiers voient leur facture baisser de 15 % à 30 %, par rapport à une situation de non-tri. Et le système est bien perçu des usagers, sans que rien ne serait possible. L'Ademe a pointé en 2016 un taux de satisfaction de 70 % des contributeurs interrogés, dans son *Enquête de perception de la redevance incitative*. De plus, elle convainc les élus et les professionnels de la collecte sélective. Les raisons invoquées sont environnementales, avec une baisse substantielle de l'enfouissement des OMr, une augmentation des tonnages d'emballages et des papiers recyclés, une baisse du coût de la gestion des déchets. In fine, ce que les données de l'étude CEPOM sur la TI révèlent, c'est la confirmation de ces observations avec preuves à l'appui dans les OMr.

-27 KG d'emballages et papiers par habitant et par an, constaté dans les communes pratiquant la tarification incitative (à milieu équivalent)

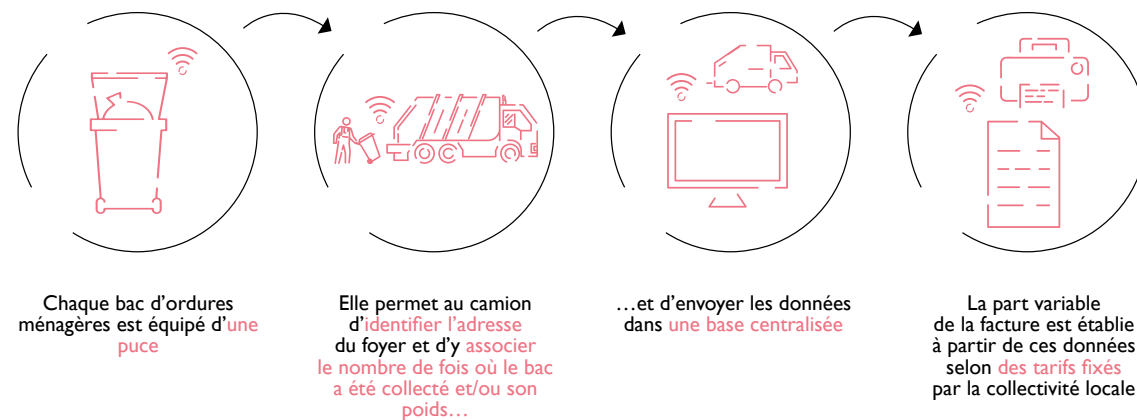
25 KG d'emballages et papiers dans les OMr chaque année par habitant soumis à la redevance incitative contre **52 kg** du même milieu qui ne sont pas en tarification incitative

LA TARIFICATION INCITATIVE, comment ça marche ?

Dans la très grande majorité des cas, la facture est envoyée à l'habitant est composée :

1. d'une part fixe qui correspond aux coûts du service public de gestion des déchets (les camions, les bacs de tri, les déchetteries, le personnel...)

2. d'une part variable calculée selon le principe suivant

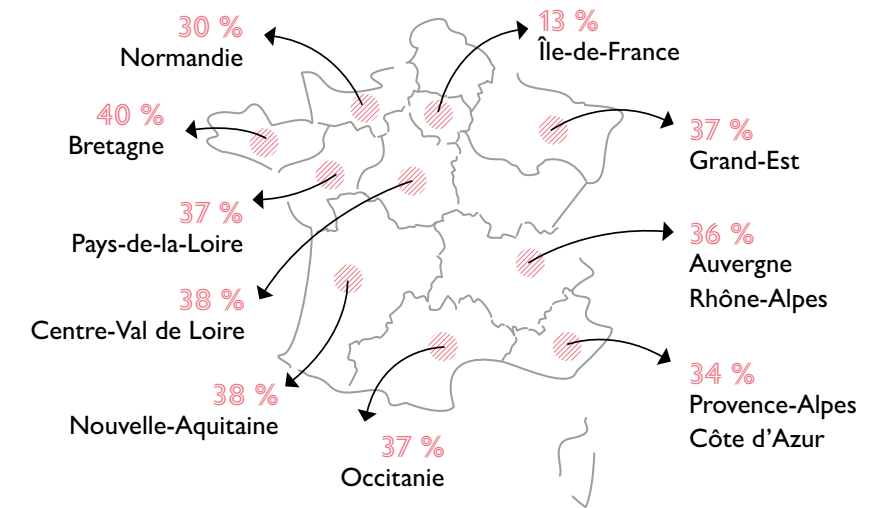


LA TARIFICATION INCITATIVE en régions, d'ici à 2025

Dans le cadre de leur Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets, les régions de France se fixent des objectifs de déploiement de la tarification incitative, à horizon 2025 !

Situation à date (2022) en %

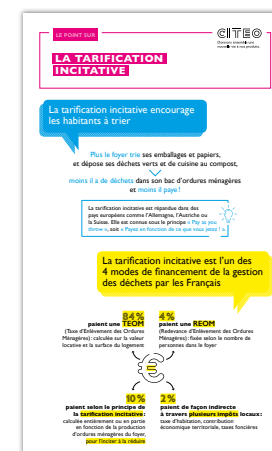
- Île-de-France : 1 %
- Hauts-de-France : 3 %
- Normandie : 3 %
- Bretagne : 17 %
- Pays de la Loire : 36 %
- Centre-Val de Loire : 6 %
- Nouvelle-Aquitaine : 9 %
- Occitanie : 4 %
- Provence-Alpes-Côte d'Azur : 0 %
- Grand Est : 27 %
- Bourgogne-Franche-Comté : 31 %
- Auvergne-Rhône-Alpes : 6 %



EN SAVOIR



Enquête de perception de la redevance incitative - Ademe



Infographie synthétique de Citeo sur la TI



« Les citoyens doivent payer le prix juste en fonction des efforts de tri qu'ils fournissent. Les inconvénients existent, mais tout se régule très vite. Au final, au bout de quelques mois, les résultats sont là : le coût est plus faible, les quantités recyclées sont plus importantes et la production de déchets a tendance à diminuer. »

Jean-Marc WILLER, Maire d'Erstein de 2008 à 2020, Président de la Communauté de Communes du canton d'Erstein (67)

4 Le schéma de collecte : données concordantes

Une collecte sélective performante est synonyme d'une plus faible quantité d'emballages et de papiers dans les ordures ménagères résiduelles. L'étude CEPOM confirme ce point. Cependant le schéma de collecte a un impact qui reste modéré.

Un impact modéré du schéma de collecte

La comparaison des résultats par schéma est une comparaison difficile car la part des milieux est très différente d'un schéma à un autre, et les milieux ont un impact très fort sur l'efficacité du tri.

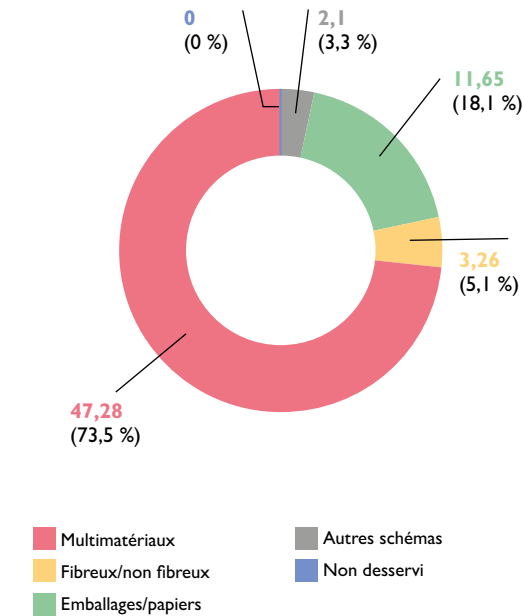
Les résultats par schéma ont donc été redressés pour avoir la même répartition des milieux. Cependant, certains milieux urbains étant absents pour les schémas Emballages / Papiers d'une part et Fibreux / Non fibreux d'autre part, le redressement n'est que partiel. Le schéma multimatériaux contient donc une représentativité plus forte des villes que les autres schémas.

	RURAL	URBAIN
Multimatériaux ¹	39 %	61 %
Emballages / Papiers ²	73 %	27 %
Fibreux / Non fibreux ³	69 %	31 %

« Les faibles performances de la collecte sélective ne s'expliquent pas par un gisement faible d'emballages et de papiers ».

Schémas de collecte 2019

En milliers de tonnes



La répartition nationale des schémas en 2019 en France hexagonale montrait une prédominance du schéma multimatériaux. Au-delà d'une certaine similitude des résultats entre les schémas, il ressort finalement des résultats moins favorables pour le schéma Emballages / Papiers.

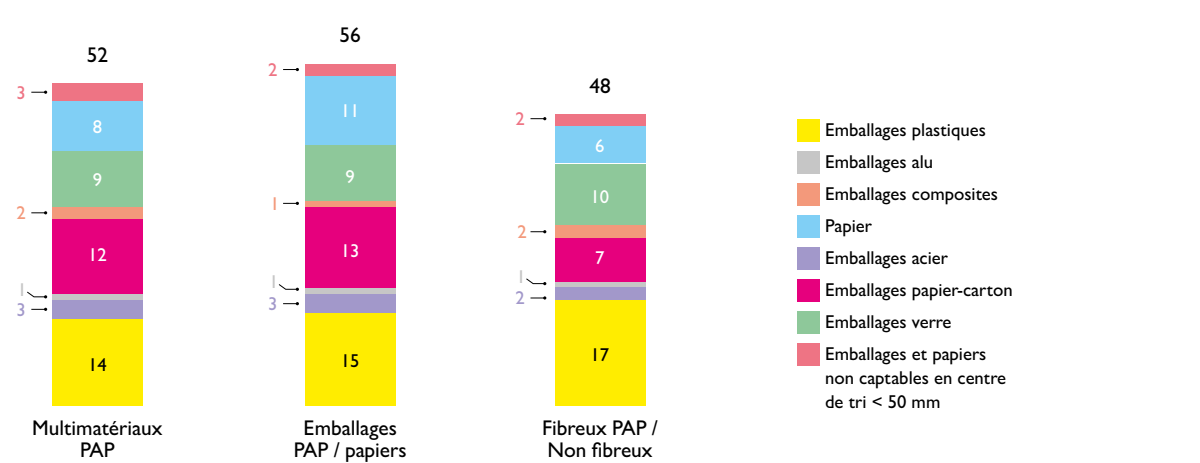
Une vraie corrélation entre données CEPOM et performances de la collecte sélective

Les résultats de l'étude CEPOM sont formels : plus la collecte sélective est performante dans une commune, plus la quantité d'emballages et de papiers par habitant est faible dans les OMr. On a vu précédemment qu'il y avait une certaine homogénéité des gisements. Les faibles performances de la collecte sélective ne peuvent s'expliquer par un gisement faible d'emballages et de papiers, même s'il peut exister ponctuellement des variations locales comme on a pu le voir entre certains milieux (sur le verre et les cartons notamment).



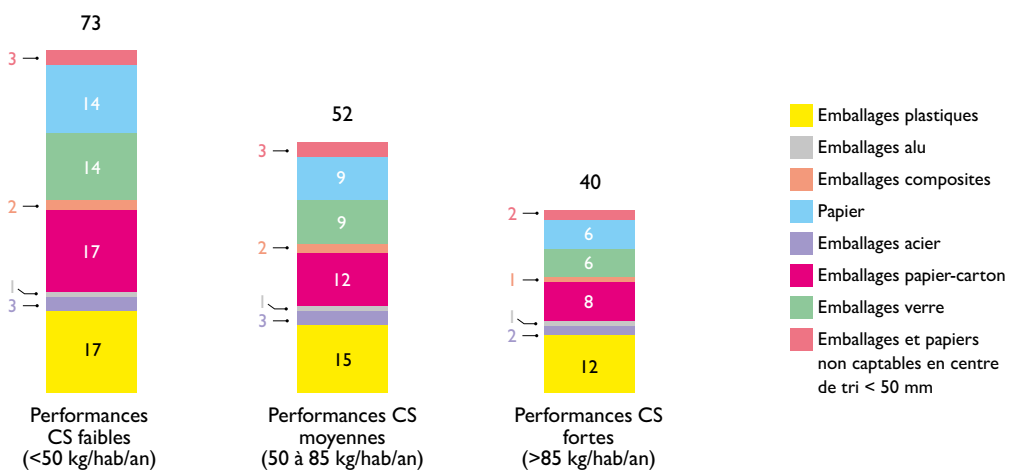
Quantités d'emballages et de papiers dans les OMr selon les schémas de collecte

En kg/hab/an. Pondération selon le milieu (sur sec)



Quantités d'emballages et de papiers dans les OMr selon la catégorie de performances de la collecte sélective (CS)

En kg/hab/an - sur sec



¹ Multimatériaux : Emballages et papiers en mélange

² Emballages / Papiers : les papiers sont collectés dans un contenant différent des emballages

³ Fibreux / Non fibreux : les papiers et les cartons sont collectés ensemble dans un contenant différent des autres emballages (non fibreux)



02

Enseignements de l'étude

LES CORBEILLES DE RUE

Corbeilles de rue : le gisement de la consommation nomade

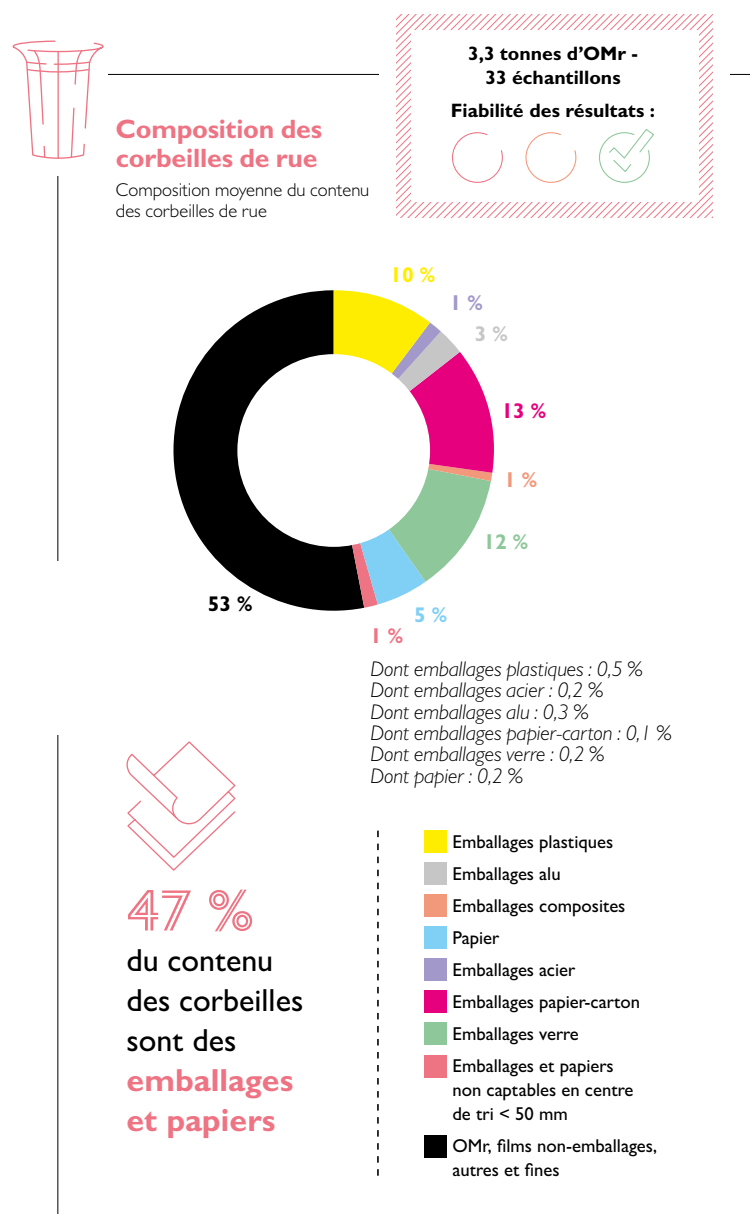
La composition des corbeilles de rue est le reflet du gisement consommé et jeté dans les rues en dehors de tout dispositif de tri dédié. L'équipement de l'espace public en corbeilles de tri est encore balbutiant et les mesures ont été réalisées sur des communes non équipées. Il ressort que 50 % du gisement est constitué d'emballages et de papiers. Focus sur les traits saillants de l'étude, en termes de quantité, de matériaux et de types de déchets identifiés.

250 000 tonnes
par an de déchets
(recyclables et non
recyclables) dans les
corbeilles de rue en France
(estimation), soit **3,7 kg** par
habitant par an (vs 262 kg
pour les OMr)

47 % d'emballages
et papiers dans les
corbeilles de rue
(vs **25 %** pour les OMr)

1,6 KG d'emballages
et de papiers par habitant
par an (hors humidité)

La hiérarchie des emballages et des papiers restants dans les corbeilles de rue est différente que pour les OMr : les emballages en plastique n'arrivent qu'en 3^e position après les cartons et les emballages en verre.



102 000 T
d'emballages et papiers
(hors humidité) estimées dans
les corbeilles de rue chaque
année (vs **3,5 Mt** dans les OMr)

Les emballages en papier-carton et en verre représentent (en poids) les **2 premiers gisements** dans les corbeilles devant les emballages en plastique.

Nécessaire généralisation du tri dans les rues en 2025

La loi AGEC demande une généralisation du tri hors foyer d'ici 2025 avec une participation de la REP : « Les producteurs [...] et leur éco-organisme prennent en charge [...] les coûts afférents à la généralisation d'ici au 1^{er} janvier 2025 de la collecte séparée pour recyclage des déchets d'emballages pour les produits consommés hors foyer, notamment par l'installation de corbeilles de tri permettant cette collecte séparée. » Dans la perspective de cette généralisation, l'étude CEPOM permet de connaître la composition du gisement à capter.

- les corbeilles de rue ont intrinsèquement une proportion d'emballages et de papiers élevée (proche de 50 %) ;
- la part d'organique est bien plus faible que dans les OMr car il y a peu de déchets de cuisine (gisement moins souillé) ;
- ces données sont utiles afin d'anticiper le gisement à venir lors de l'optimisation de la collecte hors foyer, avec le potentiel annuel estimé à 102 000 tonnes d'emballages et papiers.

Enjeux de visibilité et de cohérence plus que de quantités

Sur la base d'une estimation du gisement total de déchets dans les corbeilles (250 000 tonnes/an), les emballages et papiers représenteraient environ 102 000 tonnes/an, soit 1,6 kg/hab/an (hors humidité). Si le hors foyer présente un enjeu fort en termes de visibilité et de cohérence du geste de tri (au domicile comme en dehors), l'enjeu sur les quantités est beaucoup plus modeste par rapport au gisement encore présent dans les OMr (54 kg/hab/an hors humidité).

Une hiérarchie des matériaux différente des OMr

Le trio de tête des matériaux présents dans les corbeilles est composé des papiers-cartons (12,6 %), du verre (12,1 %) et des emballages plastiques (10,3 %). Un classement qui diffère des OMr (emballages plastiques, papiers-cartons, papiers).

Des emballages et papiers propres à la consommation nomade

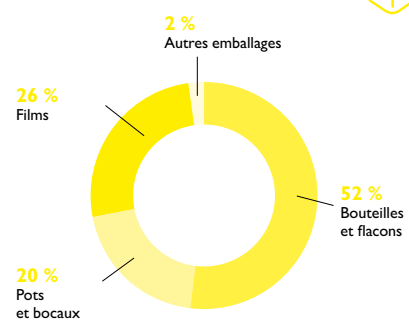
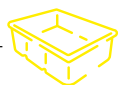
Parmi les emballages en verre, on retrouve une très grande majorité de bouteilles (92 %) et très peu de pots et bocaux. Parmi les cartons, on retrouve une part significative de pots et gobelets (13 %) qui sont quasi inexistant dans les OMr (2 %). La proportion d'emballages en aluminium est également beaucoup plus importante avec une forte présence de canettes, que l'on retrouve aussi dans les emballages en acier.

Des mesures exploratoires

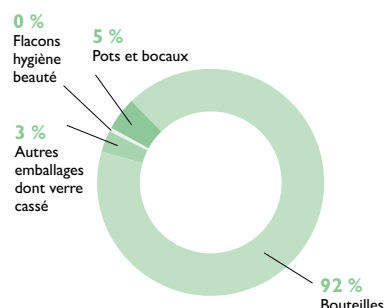
Les 33 caractérisations réalisées sur les corbeilles de rue permettent de connaître la composition globale du gisement, mais ne sont pas suffisantes pour des analyses avec d'autres critères. L'échantillonnage demanderait à être complété afin de déterminer les éventuelles variations du gisement en fonction des milieux. Cependant l'étude CEPOM permet de confirmer certains enseignements :



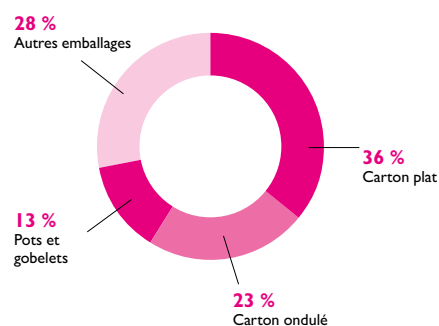
Plastique



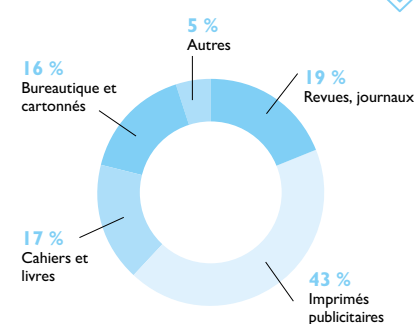
Verre



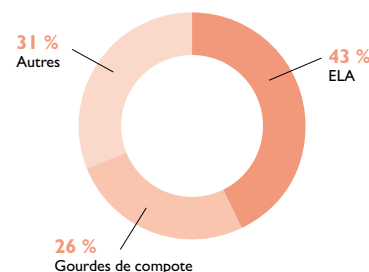
Papier-carton



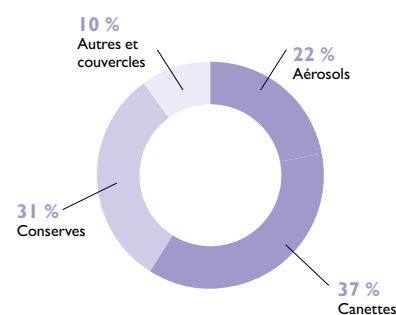
Papier



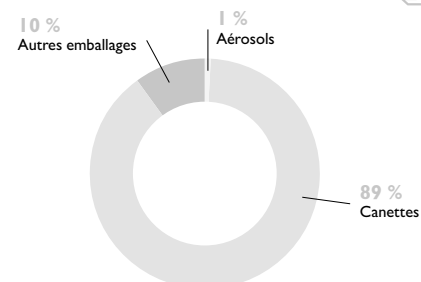
Composites



Acier



Aluminium



- Emballages plastiques
- Emballages alu
- Emballages composites
- Papier
- Emballages acier
- Emballages papier-carton
- Emballages verre
- Emballages et papiers non captables en centre de tri < 50 mm
- OMr, films non-emballages, autres et fines

Les déchets de rue, un champ nouveau à explorer

Un gisement estimé car non recensé

Contrairement aux OMr dont les tonnages sont déclarés à Citeo, il n'y a pas de données précises du gisement des corbeilles de rue. Ces déchets de corbeilles sont souvent mélangés avec d'autres déchets du nettoyage (balayage par exemple) et les communes font rarement un suivi de ces tonnages.

Le gisement total dans les corbeilles de rue a donc été déterminé sur la base des mises en marché des emballages et papiers et de la prise en compte de la part mesurée des 47 % d'emballages et papiers dans les corbeilles.

Le gisement mis sur le marché capté dans les corbeilles a été évalué par l'application d'hypothèses de captage dans l'espace public pour chaque secteur d'activité.

Corbeilles et lieux de consommation nomade, des données à approfondir

Dans le cadre de l'étude CEPOM, des analyses comparatives sur les corbeilles ont été réalisées en prenant en compte les caractéristiques des lieux d'implantation des corbeilles. L'objectif était d'obtenir des éléments de compréhension sur les comportements en fonction de ces différents environnements.

3 types de lieux ont été définis pour les mesures : les centres villes, les aires de loisirs et les quartiers d'affaires. Néanmoins, avec seulement 33 caractérisations, il semble anticipé d'établir des tendances à l'échelle du territoire national. Ainsi d'autres caractérisations doivent compléter ce pan de l'étude.

Les observations sur les corbeilles de rue confirment néanmoins la forte contribution de la consommation nomade hors-foyer dans la typologie des emballages y étant jetés (proportion élevée de gobelets, de canettes en aluminium ou en acier...).

La généralisation du dispositif de collecte sélective dans l'espace public permettra de capter ce gisement qui échappe au recyclage.



EN SAVOIR PLUS
Gisement des emballages de la consommation hors domicile - Présentation des données 2018. Citeo & Ademe, 2021



Collecte hors-foyer : soutenir l'élan et l'approche sur-mesure par milieu

La caractérisation des corbeilles de rue de l'étude CEPOM a mis en évidence la part importante du gisement d'emballages recyclables dans le hors foyer (près de 50 % du contenant des corbeilles de l'espace public). Néanmoins, le gisement à capter estimé reste modeste au regard des quantités encore présentes dans les OMr. Mais il y a un enjeu important de continuité et de visibilité du geste de tri hors domicile.

À ce jour, les dispositifs de tri pour la consommation nomade importante dans les villes sont quasi inexistants. C'est pourquoi le législateur prévoit la généralisation de la collecte hors foyer d'ici à 2025 (Loi AGEC). Citeo accompagne ainsi les collectivités pour les aider à assurer la continuité du geste de tri par les habitants, en offrant les équipements adéquats pour trier emballages et papiers. Citons l'appel à projets *Collecte Innovante*, l'Appel à Manifestation d'Intérêt *Hors Foyer*, le déploiement des bornes *Trilib'* en ville, les *Points urbains de récupération* testés à La Rochelle et à Amiens, les points de tri aux abords du lac de Sainte-Croix ou des plages de la Grande-Motte... (voir encadré ci-contre).



« L'approche locale du dispositif de tri au domicile et de la collecte hors-foyer est nécessaire, car le milieu influence clairement sur la façon dont les Français trient leurs déchets. »

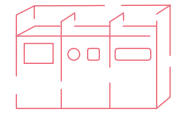
Anne-Sophie Louvel,
Directrice Collecte Sélective et Territoires, Citeo



QUITRI, le tri partout tout le temps

Disponible depuis 2019, la plateforme en ligne Quitri de Citeo aide les organisateurs d'événements et les gestionnaires d'établissements et lieux de consommation nomade dans la mise en place de la collecte et du tri.

➔ EN SAVOIR PLUS : www.quitri.com



QUELQUES AVANCÉES SUR LA COLLECTE HORS FOYER

Depuis 2018, Citeo a lancé des programmes d'expérimentation visant à déployer des dispositifs de tri pour capter les emballages issus de la consommation nomade :

Points urbains de récupération : Citeo s'est rapproché de JCDecaux, acteur de référence du mobilier urbain et des services en ville, pour proposer une nouvelle solution : le Point Urbain de Récupération (PUR), une borne de tri innovante pensée pour les citoyens et les touristes, et testée à La Rochelle et à Amiens en 2021.



Point urbain de récupération à La Rochelle

Bornes Trilib' : Citeo a conduit et financé une expérimentation à Paris depuis 2017, afin de permettre à plus de Parisiens de trier plus simplement, et de pouvoir apporter une solution aux 10 % de Parisiens dépourvus de bac jaune. On trouve plus de 300 stations trilib', des containers de collecte de proximité disponibles 24h/24, implantés dans quatre arrondissements de la capitale.



Borne Trilib'

Abri-bac : on retrouve ces mobiliers de collecte sélective en bois à capacité de stockage renforcée dans les parcs et jardins parisiens et aux abords des plages. Leur implantation s'accompagne d'une sensibilisation du personnel de collecte et, parfois, de l'action d'ambassadeurs du tri pour informer les citoyens. En 2019, dans les parcs et jardins parisiens équipés, près de 4,5 tonnes d'emballages et de papiers ont été collectés en moyenne par site. Quant aux plages de Marseille, ce sont 37 tonnes d'emballages collectées pendant deux saisons estivales.



Abri-bac

AMI Hors Foyer : cet Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) est dédié à la mise en place de dispositifs visant à capter puis à recycler les emballages ménagers issus de la consommation nomade hors foyer (espace public et lieux recevant du public). Citeo finance et accompagne ces projets de collecte sélective sur deux ans (2021-2022), et à hauteur de 9,5 millions d'euros. Point d'étape à venir fin 2022.

67 projets hors foyers accompagnés par Citeo

dont 41 sur l'espace public et collectés par le SPPGD



03

CEPOM

LES RÉSULTATS PAR RÉGION

Ce qu'il reste dans les OMr par région administrative



Une approche territoriale

Cette partie a vocation à donner un coup de projecteur à l'échelle des différentes régions administratives. Y sont présentées, par région, les données des caractérisations réalisées dans les communes concernées : les chiffres clés relatifs aux gisements d'emballages et papiers restants dans les OMr, et les enseignements tirés de ces observations.

Des disparités fortes...

L'étude CEPOM met au jour des écarts sensibles de performance de collecte sélective et de tri entre les régions administratives. Par exemple il reste, par habitant, davantage d'emballages et papiers dans les ordures ménagères résiduelles en Centre-Val de Loire qu'en Bretagne et que dans les Pays de la Loire.

12 régions
concernées par l'étude, soit
la quasi-totalité du territoire
métropolitain (hors Corse)

271 caractérisations
réalisées sur des échantillons
d'Ordures Ménagères résiduelles,
33 sur des échantillons de
corbeilles de rue

**88 KG d'emballages
et papiers dans les OMr**
(valeur sèche), par habitant par an
dans la région Citeo Sud-Est

**40 KG d'emballages
et papiers dans les OMr**
(valeur sèche), par habitant par an
dans la région Citeo Ouest

Les performances (kg/hab/an) d'emballages et de papiers recyclés sont les données de 2019 pour être en cohérence avec les données OMr de 2019 utilisées.

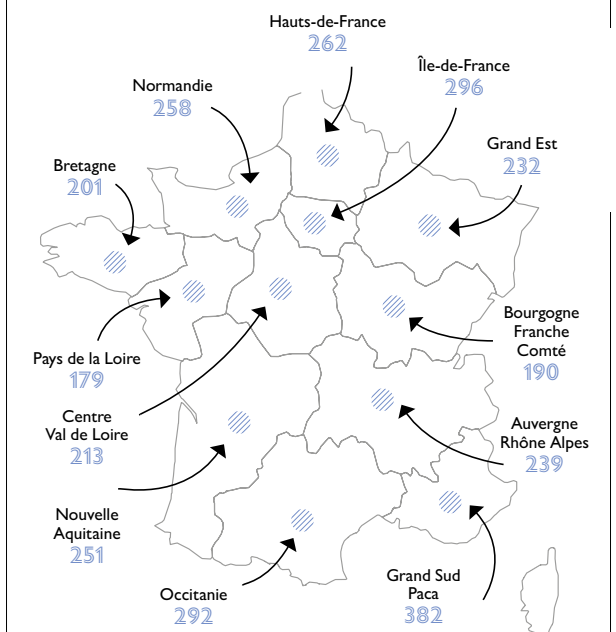
... liées à de multiples facteurs

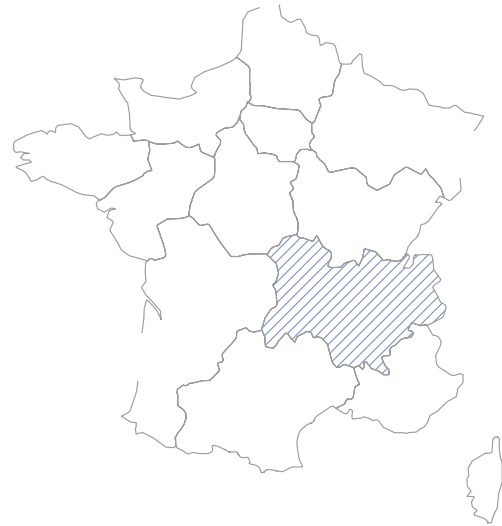
Les écarts sont liés à de multiples facteurs. Par exemple, la part des milieux (urbains, ruraux), la mise en œuvre ou non de la simplification du tri ou de la tarification incitative. Les effets du tourisme peuvent également s'en faire ressentir.



Les productions d'OMr par région administrative en 2019

Performances OMr en moyenne pondérée (kg/hab/an).





AUVERGNE- RHÔNE-ALPES

Ce qu'il faut retenir

Les quantités d'emballages et de papiers restants dans les OMr sont similaires à la moyenne nationale. Il en est de même concernant la performance de la collecte sélective.

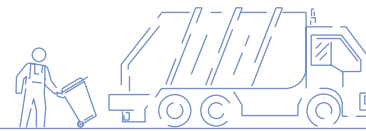
Les caractéristiques de la région sont assez proches de la moyenne nationale (milieux notamment).

52,7 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant
dans les OMr

54 kg/an/hab au national

71,5 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés

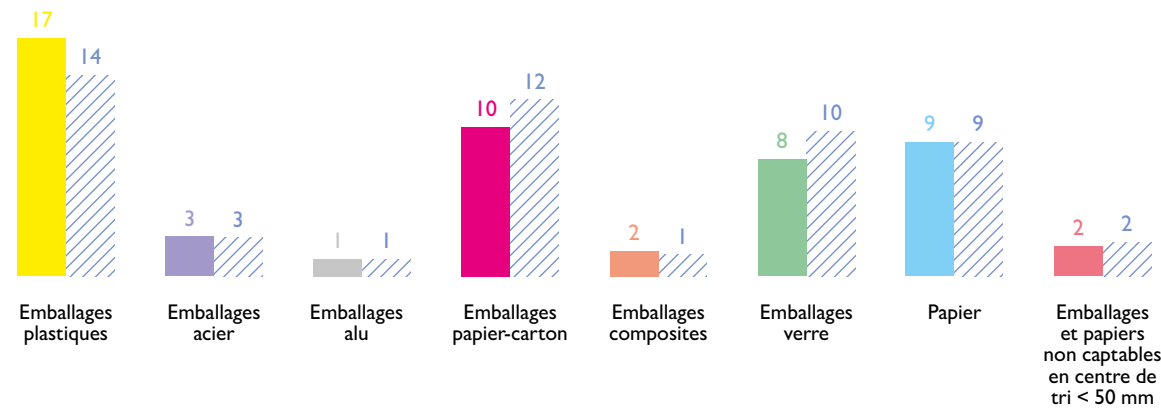
70 kg/an/hab au national



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an

Moyenne nationale



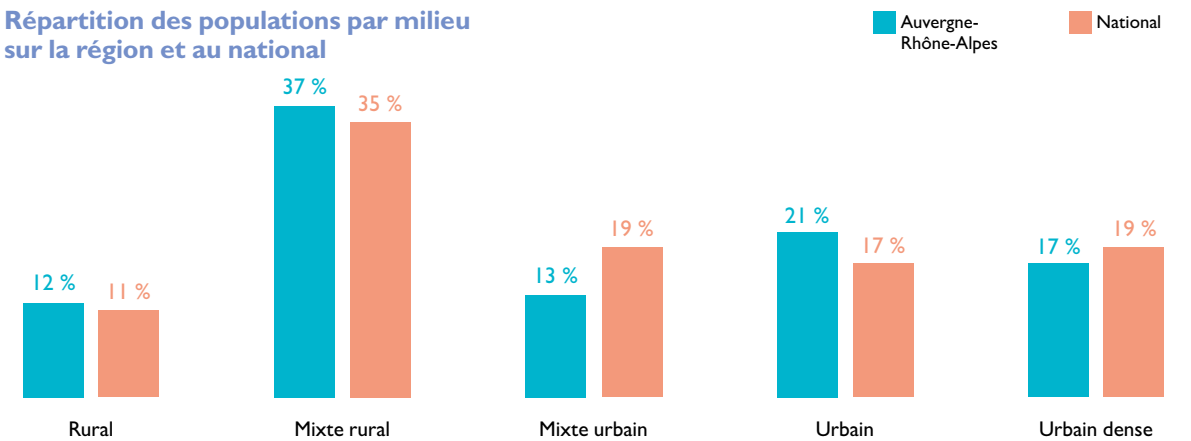
* Données 2019.

Milieux

La répartition des milieux est similaire à la répartition nationale.



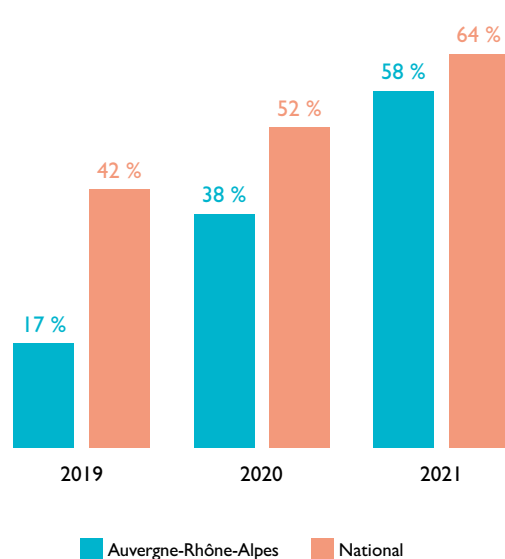
Répartition des populations par milieu sur la région et au national



Simplification du tri

Le déploiement de la simplification du geste de tri au moment des mesures (2020-2021) était légèrement en retrait par rapport à la moyenne nationale.

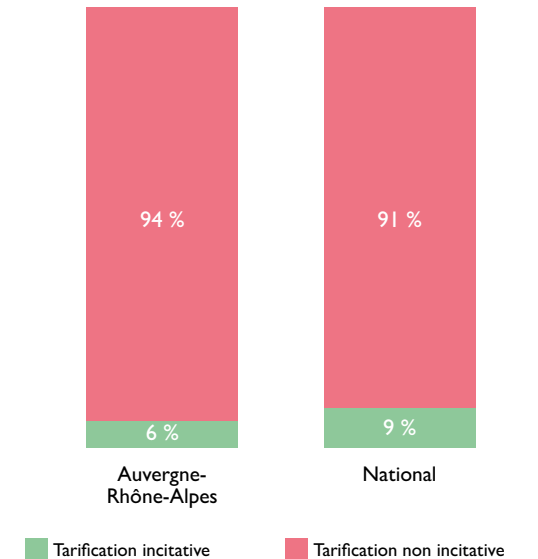
Déploiement de l'ECT sur la région et au national

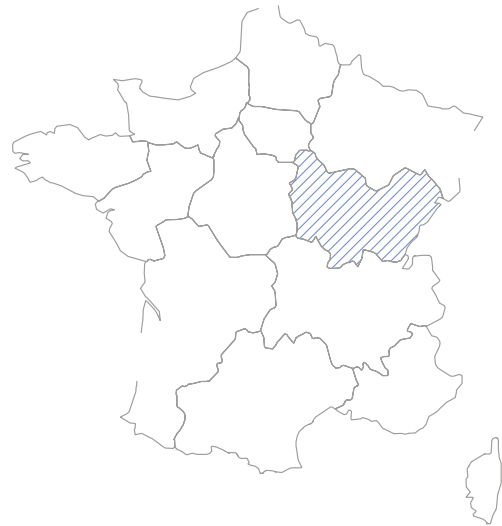


Tarification Incitative

Le déploiement de la tarification incitative est plus faible que la moyenne nationale.

Part de la tarification incitative





BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Ce qu'il faut retenir

La région présente une quantité d'emballages et de papiers restants dans les OMr nettement plus faible que la moyenne nationale. La performance de la collecte sélective est aussi bien meilleure.

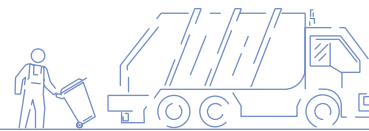
La tarification incitative est significativement mise en place et l'habitat est plus rural que la moyenne nationale.

40,7 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant dans les OMr

54 kg/an/hab au national

88,9 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés

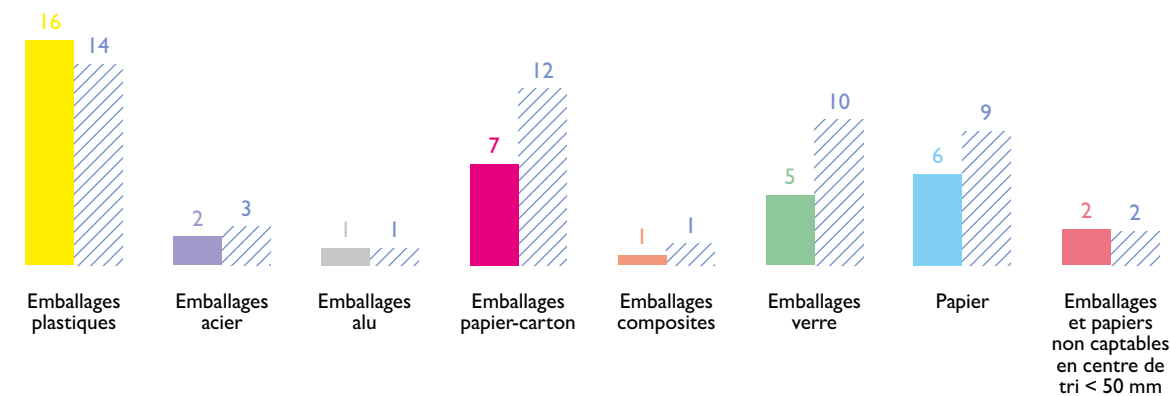
70 kg/an/hab au national



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an

Moyenne nationale



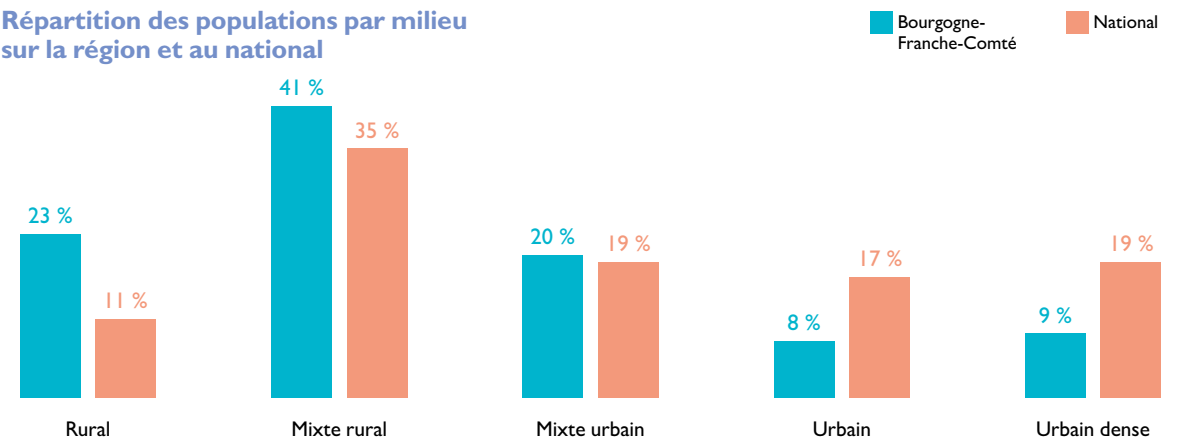
* Données 2019.

Milieux

La région a un profil plus rural que la moyenne nationale.



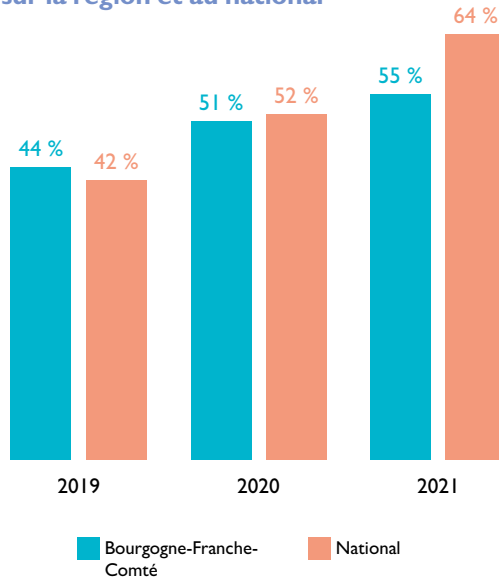
Répartition des populations par milieu sur la région et au national



Simplification du tri

Le déploiement de la simplification du geste de tri était sensiblement similaire au déploiement national.

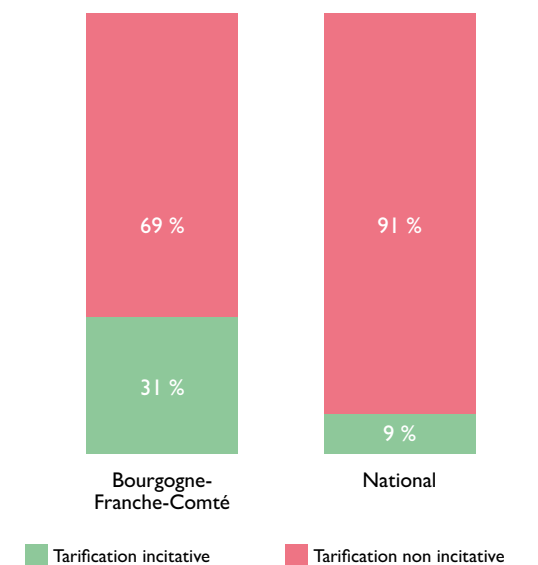
Déploiement de l'ECT sur la région et au national

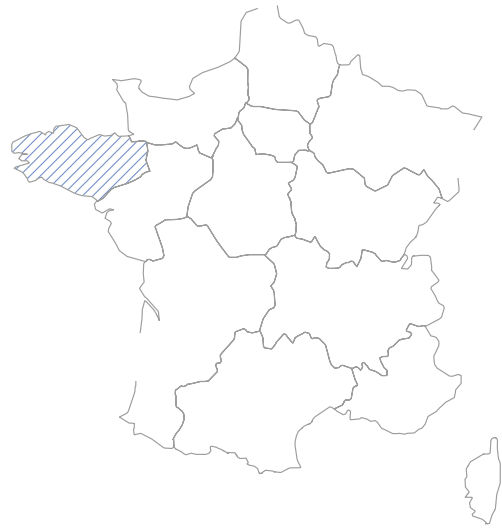


Tarification Incitative

La tarification incitative est très significativement déployée.

Part de la tarification incitative





BRETAGNE

Ce qu'il faut retenir

La Bretagne est la 2^e région qui présente la plus faible quantité d'emballages et de papiers restants dans les OMr et la 1^{re} en termes de performance de la collecte sélective.

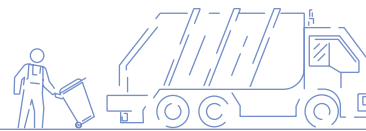
Le milieu est plus rural et la tarification incitative plus développée qu'au niveau national.

39,7 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant
dans les OMr

54 kg/an/hab au national

100,1 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés

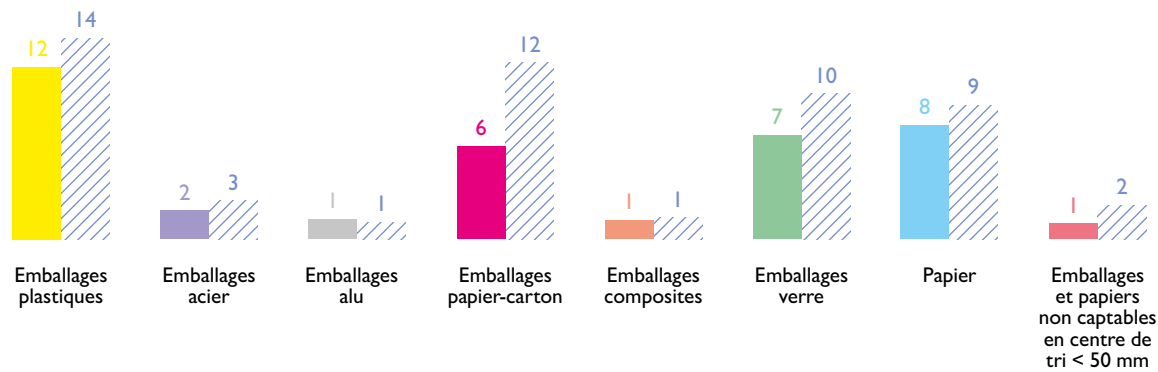
70 kg/an/hab au national



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an

Moyenne nationale



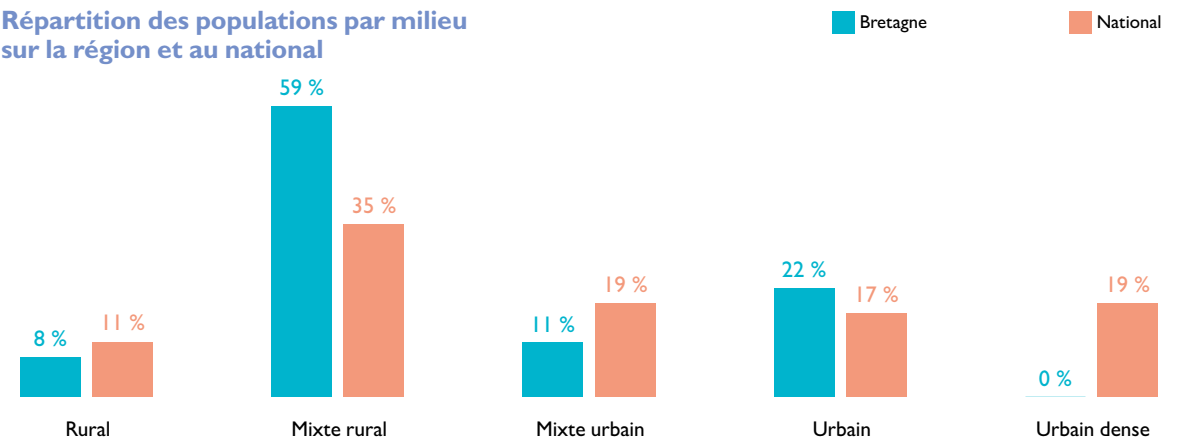
* Données 2019.

Milieux

La Bretagne a un habitat plus rural que la moyenne nationale.



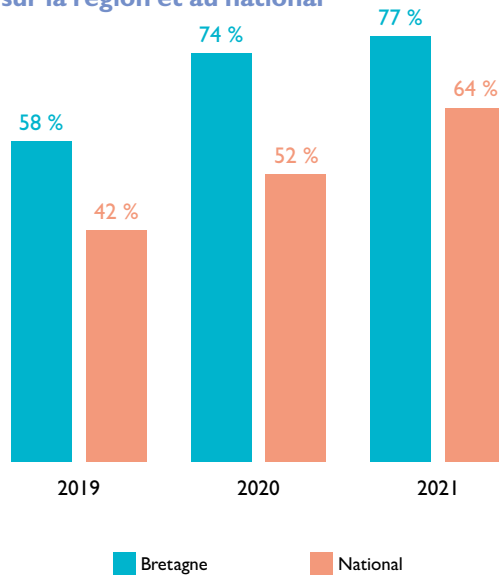
Répartition des populations par milieu sur la région et au national



Simplification du tri

Le déploiement de la simplification du geste de tri était plus avancé au moment des mesures que la moyenne nationale.

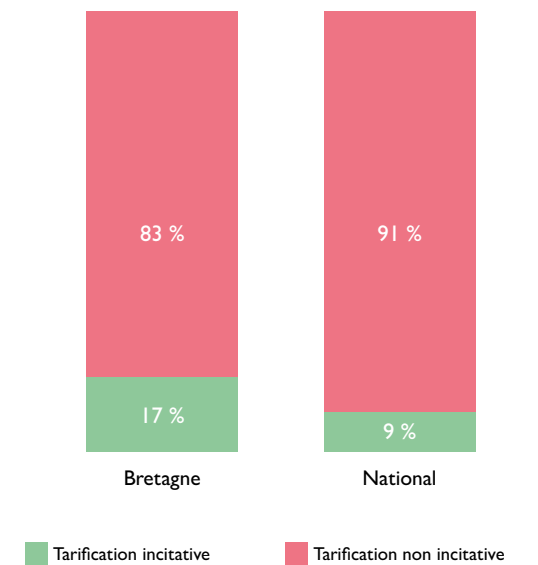
Déploiement de l'ECT sur la région et au national

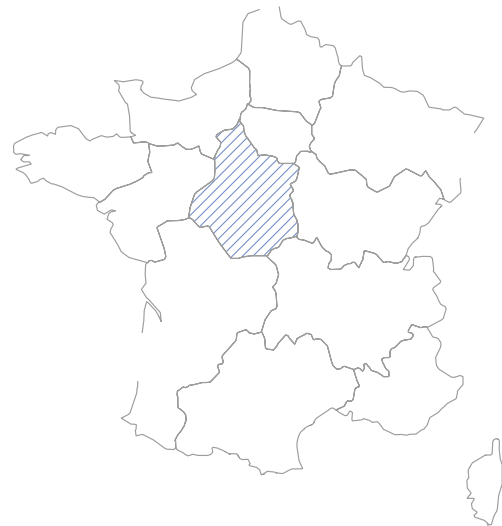


Tarification Incitative

La part de la population en tarification incitative est 2 fois plus importante qu'au national.

Part de la tarification incitative





CENTRE-VAL DE LOIRE

Ce qu'il faut retenir

La région est dans la moyenne nationale pour les quantités d'emballages et de papiers restants dans les OMr. Il en est de même concernant la performance de sa collecte sélective.

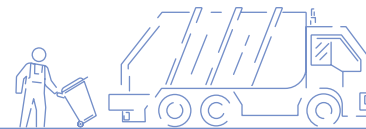
Le déploiement de la simplification du tri était beaucoup plus faible qu'au niveau national au moment des mesures en 2020-2021.

51,5 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant dans les OMr

54 kg/an/hab au national

71,6 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés

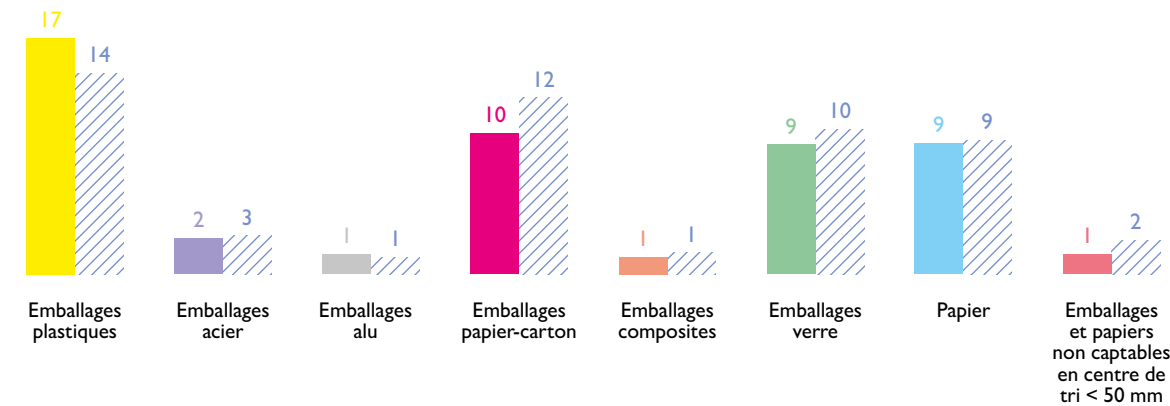
70 kg/an/hab au national



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an

Moyenne nationale



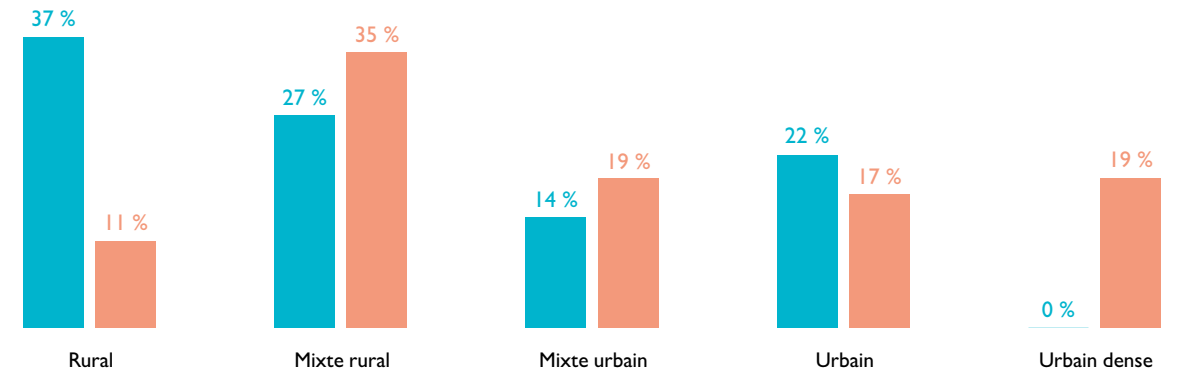
* Données 2019.

Milieux

La région est plus rurale que la moyenne nationale.



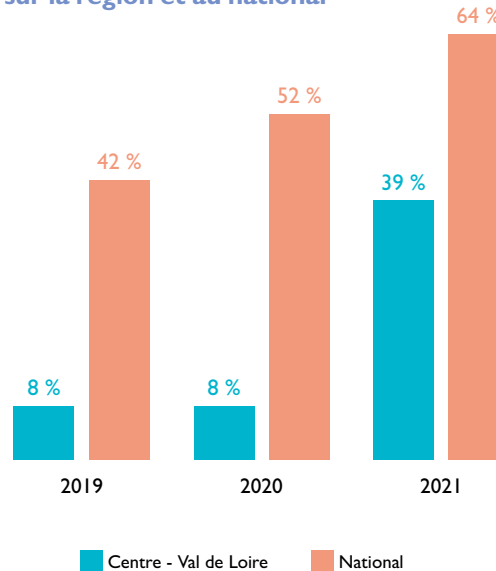
Répartition des populations par milieu sur la région et au national



Simplification du tri

Le déploiement de la simplification du geste de tri au moment des mesures était plus faible que la moyenne nationale.

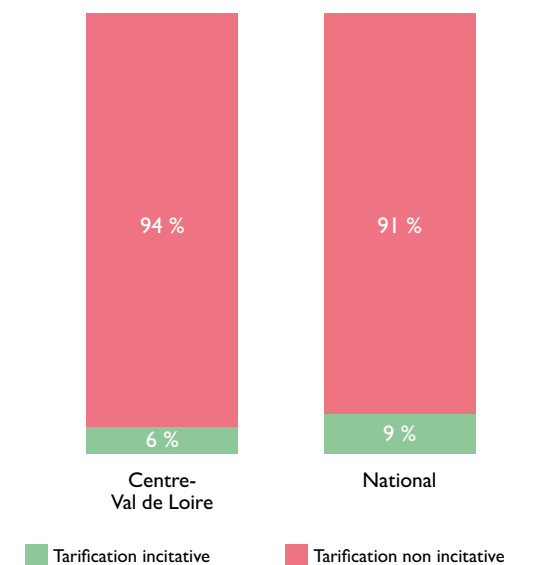
Déploiement de l'ECT sur la région et au national

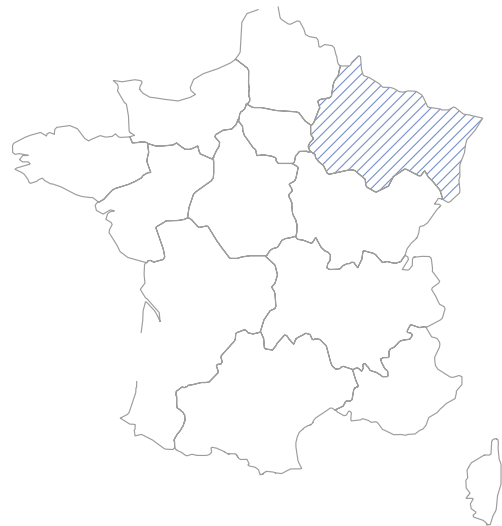


Tarification Incitative

La part des populations en tarification incitative était légèrement plus faible que la moyenne nationale.

Part de la tarification incitative





GRAND EST

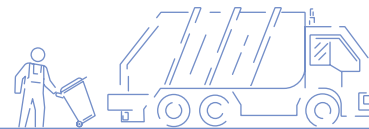
Ce qu'il faut retenir

La quantité d'emballages et de papiers restants dans les OMr est légèrement plus faible que la moyenne nationale. La collecte sélective a des résultats significativement supérieurs.

Sur la région Grand Est, la tarification incitative est très développée. En revanche, le déploiement de la simplification du tri était inférieur à la moyenne nationale au moment des mesures.

49,2 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant
dans les OMr
54 kg/an/hab au national

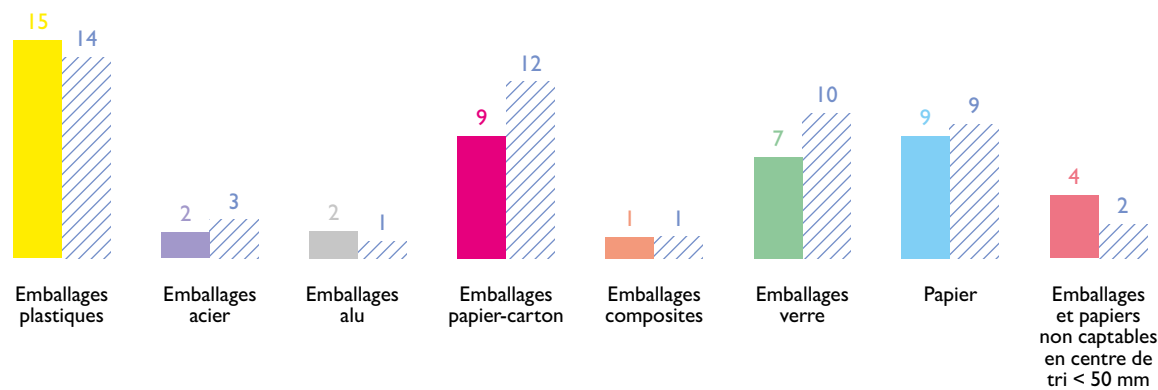
80 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés
70 kg/an/hab au national



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an

Moyenne nationale



* Données 2019.

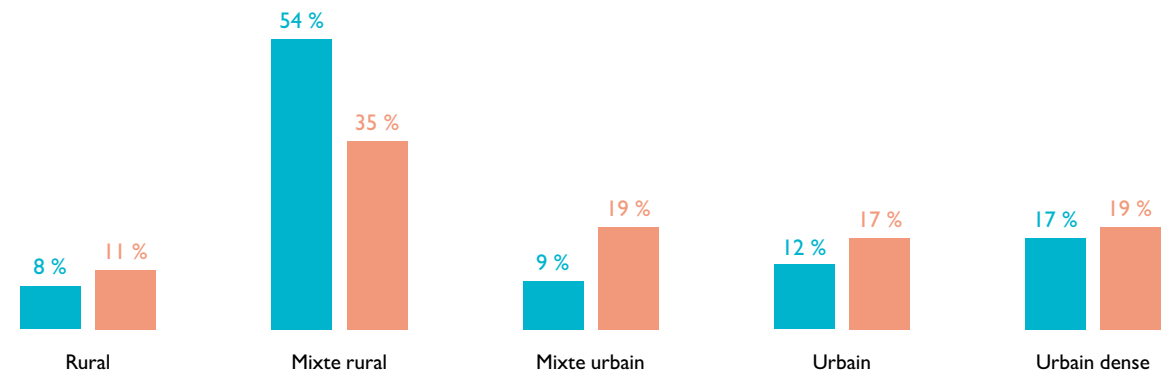
Milieux

La région a un profil plus rural que la moyenne nationale.



Répartition des populations par milieu sur la région et au national

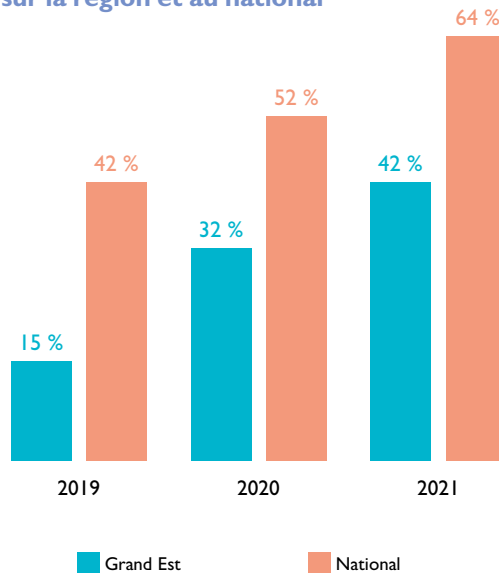
Grand Est National



Simplification du tri

Le déploiement de la simplification du geste de tri était plus faible qu'au national au moment des mesures (2020-2021).

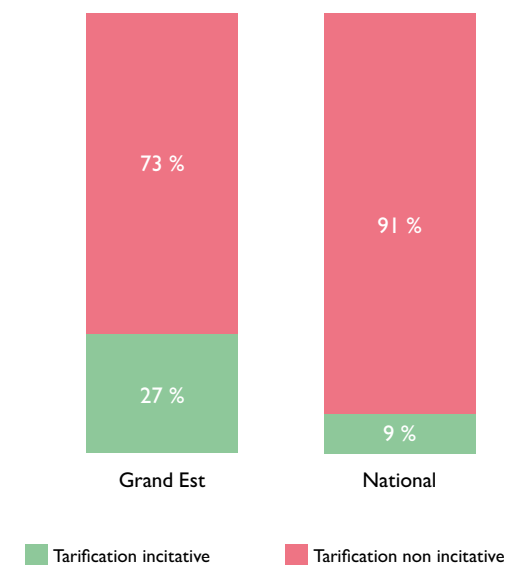
Déploiement de l'ECT sur la région et au national

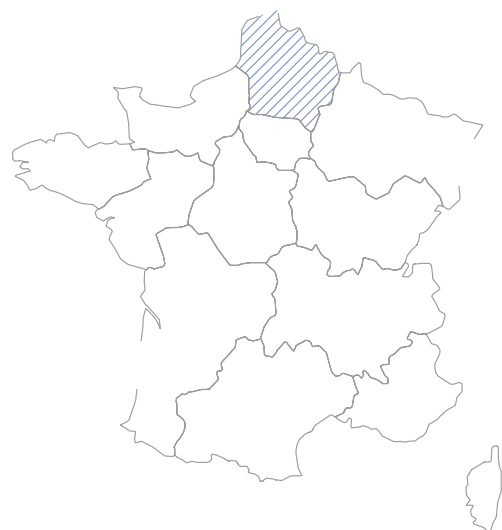


Tarification Incitative

La tarification incitative est très significativement mise en place.

Part de la tarification incitative





HAUTS-DE-FRANCE

Ce qu'il faut retenir

La quantité d'emballages et de papiers restants dans les OMr sur les Hauts-de-France est proche de la moyenne nationale, malgré une collecte sélective plus performante.

La quantité de cartons dans les OMr est particulièrement importante.

Le déploiement de la simplification du geste de tri en retard sur cette région et la mise en place de la tarification incitative permettra d'augmenter les quantités d'emballages et de papiers détournés des OMr vers la collecte sélective.

51,1 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant dans les OMr
54 kg/an/hab au national

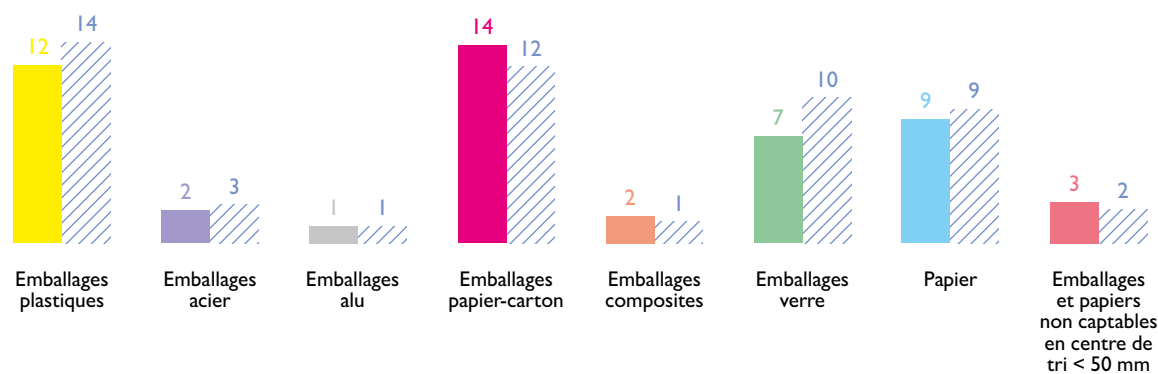
78,9 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés
70 kg/an/hab au national



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an

Moyenne nationale



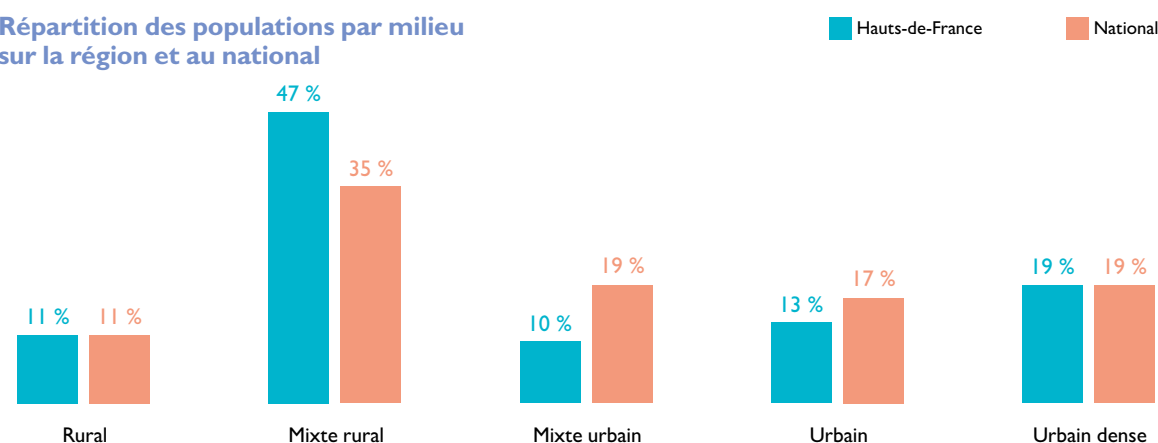
* Données 2019.

Milieux

La région Hauts-de-France malgré de très grands pôles urbains est globalement moins urbanisée que la moyenne nationale.



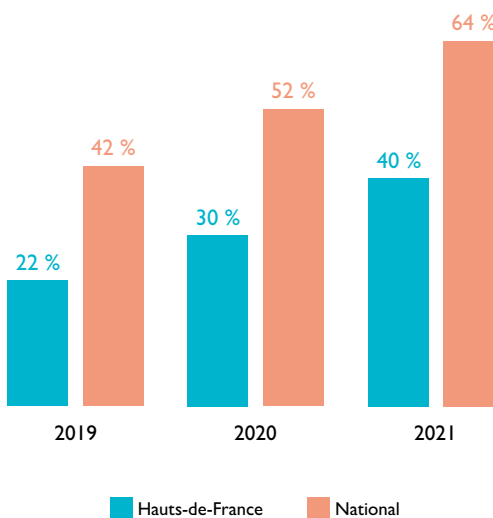
Répartition des populations par milieu sur la région et au national



Simplification du tri

Le déploiement de la simplification du geste de tri est moins avancé qu'au national.

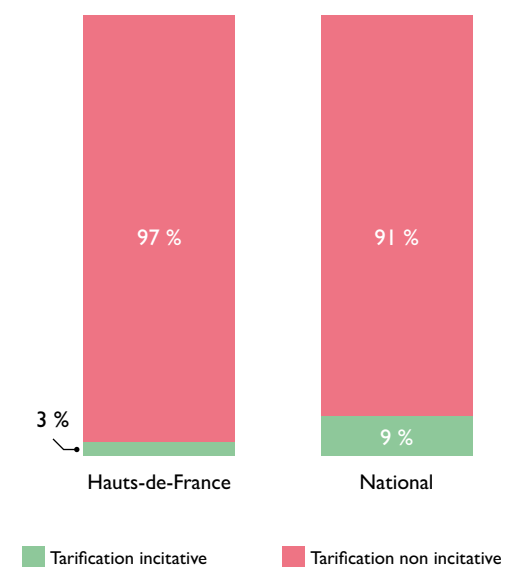
Déploiement de l'ECT sur la région et au national

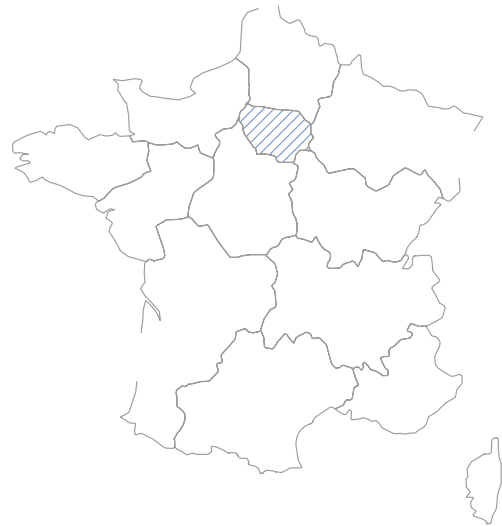


Tarification Incitative

La tarification incitative est plus faiblement mise en place qu'au niveau national.

Part de la tarification incitative





ÎLE-DE-FRANCE

Ce qu'il faut retenir

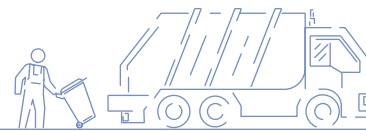
En région Île-de-France, le tri est moins efficace qu'en moyenne nationale. Il ressort d'ailleurs que le potentiel d'emballages et papiers restants dans les OMr est plus important que ce qui est recyclé.

La quantité de cartons et de papiers est particulièrement élevée.

Malgré un déploiement plus avancé de la simplification des consignes de tri à l'époque des mesures, la région est pénalisée principalement par son habitat urbain défavorable à la qualité du tri.

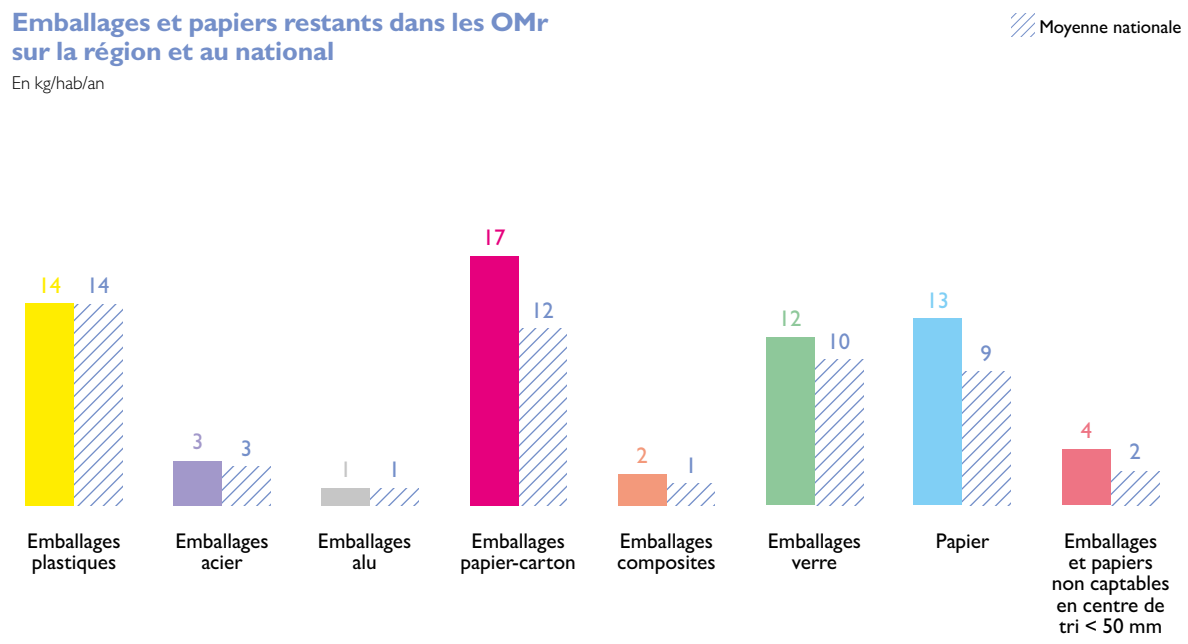
66,9 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant
dans les OMr
54 kg/an/hab au national

45,3 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés
70 kg/an/hab au national



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an



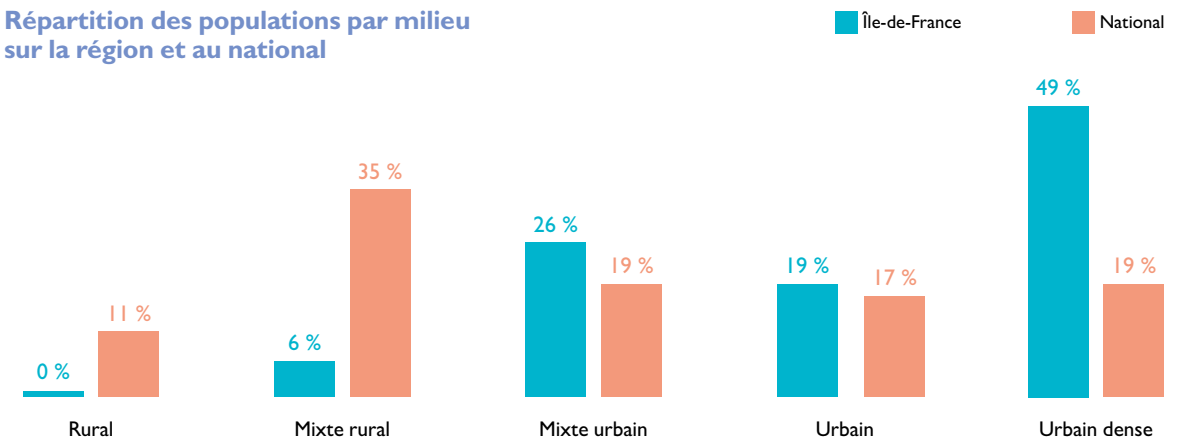
* Données 2019.

Milieux

L'habitat très urbain sur la région rend les conditions du tri moins favorables.



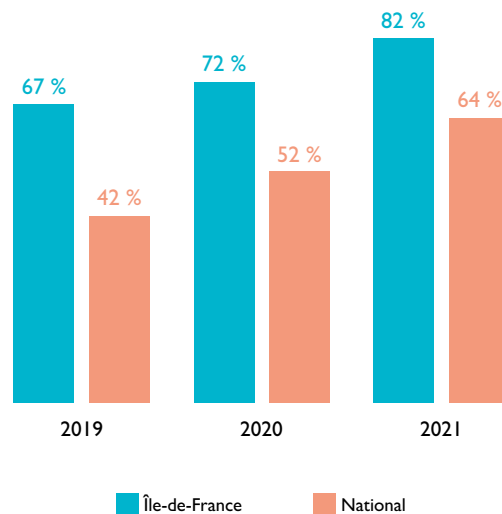
Répartition des populations par milieu sur la région et au national



Simplification du tri

Au moment des mesures (2020-2021), la simplification des consignes de tri était mieux déployée en Île-de-France qu'au niveau national.

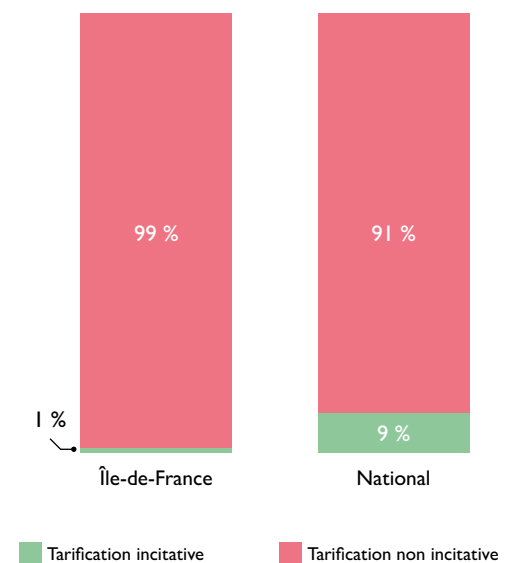
Déploiement de l'ECT sur la région et au national

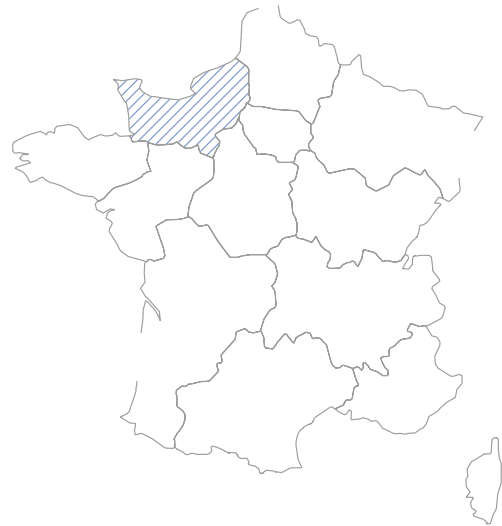


Tarification Incitative

La tarification incitative est quasiment absente sur la région.

Part de la tarification incitative





NORMANDIE

Ce qu'il faut retenir

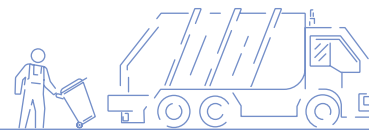
La quantité d'emballages et de papiers restants dans les OMr en Normandie est légèrement supérieure à la moyenne nationale, malgré une collecte sélective légèrement plus performante.

La quantité de verre dans les OMr est significativement plus importante qu'au niveau national.

Le déploiement de la simplification du tri est plus avancé qu'au national et le milieu plus rural est plus favorable au tri.

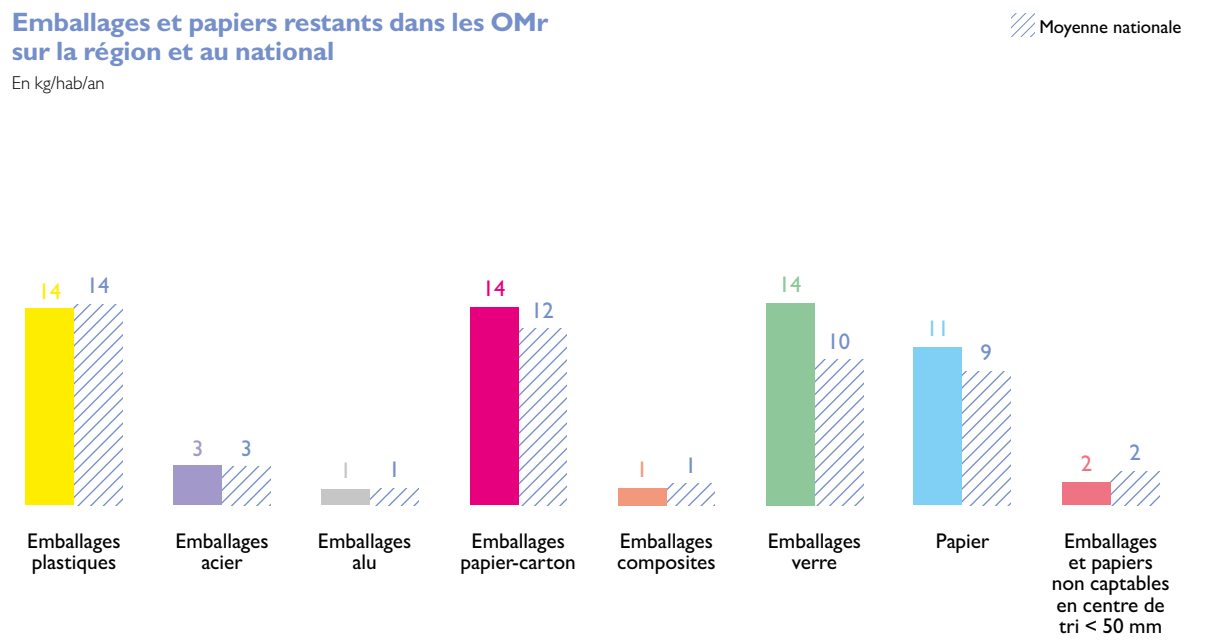
59,5 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant
dans les OMr
54 kg/an/hab au national

72,3 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés
70 kg/an/hab au national



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an



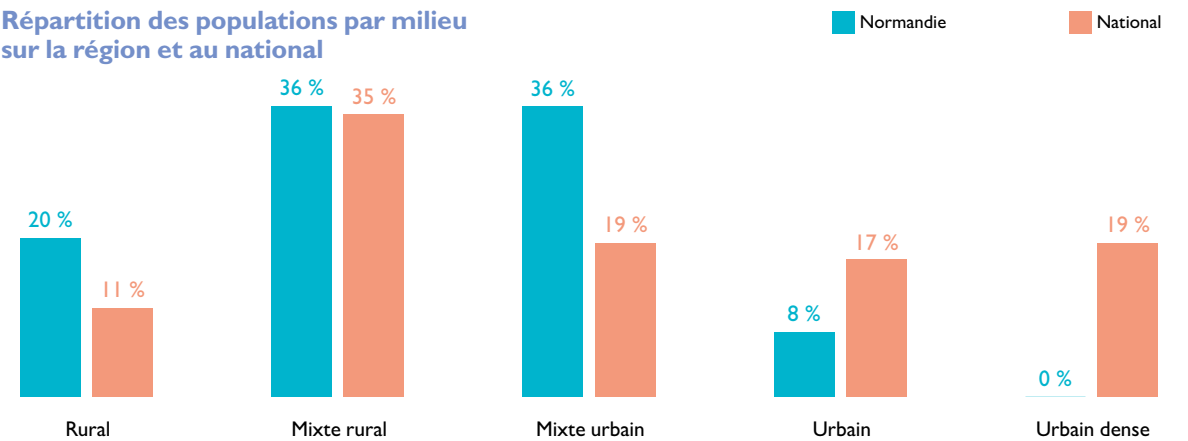
* Données 2019.

Milieux

La Normandie est très majoritairement rurale.



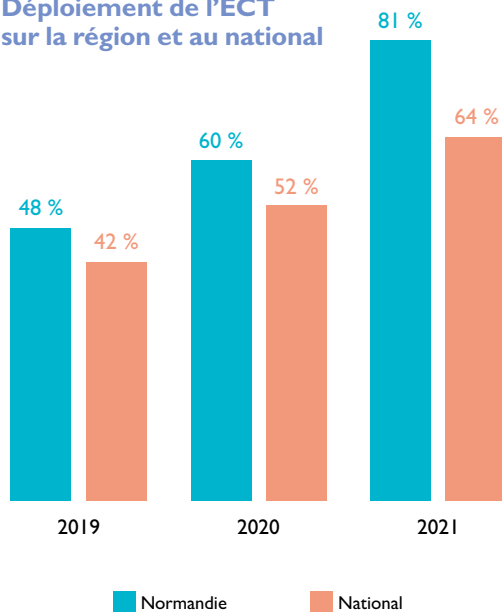
Répartition des populations par milieu sur la région et au national



Simplification du tri

Le déploiement de la simplification du geste de tri est plus avancé qu'au national.

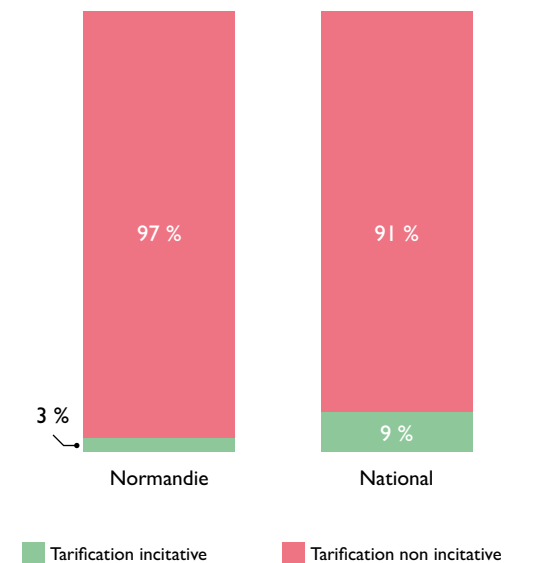
Déploiement de l'ECT sur la région et au national

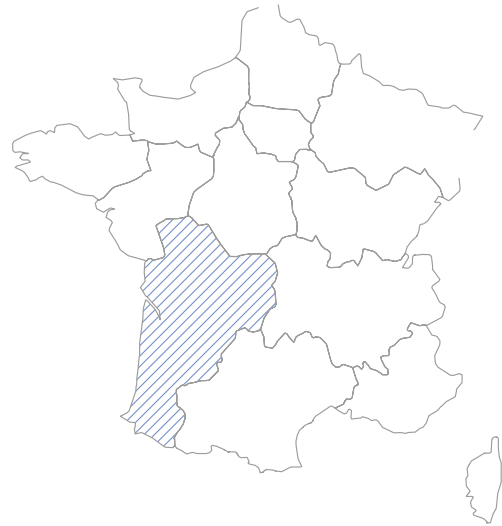


Tarification Incitative

La tarification incitative en 2019 était moins déployée qu'au niveau national.

Part de la tarification incitative





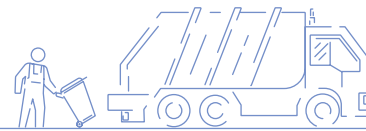
NOUVELLE AQUITAINE

Ce qu'il faut retenir

Les performances de la collecte sélective sont supérieures à la moyenne nationale, et les emballages et les papiers restants dans les OMr sont moindres qu'au niveau national.

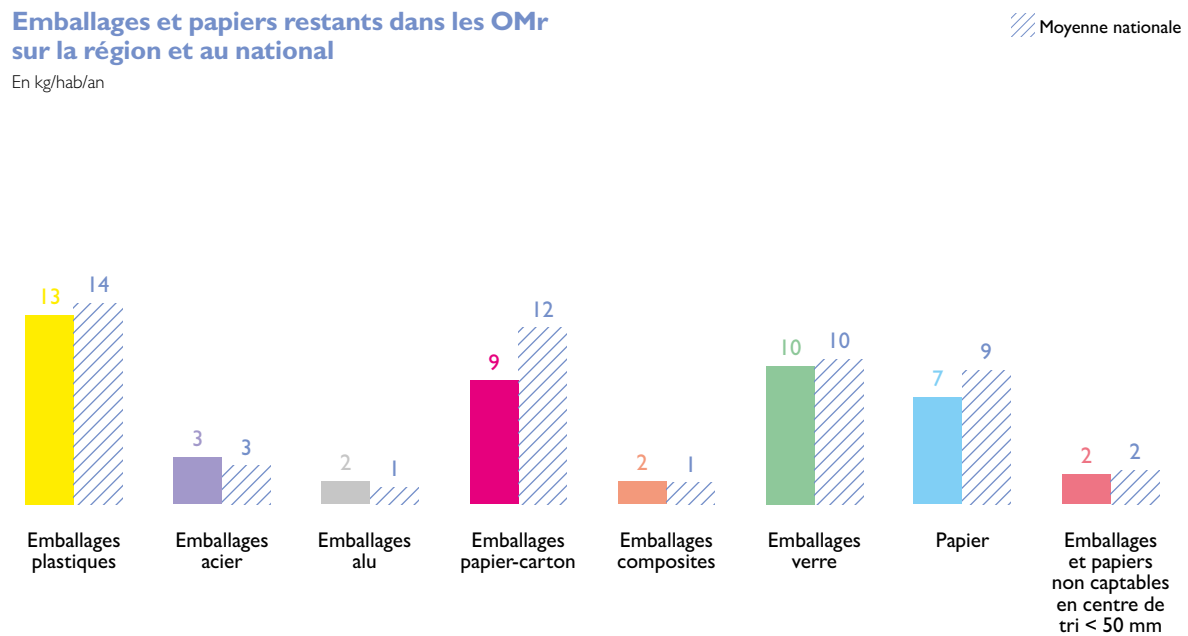
47,7 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant
dans les OMr
54 kg/an/hab au national

85,1 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés
70 kg/an/hab au national



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an



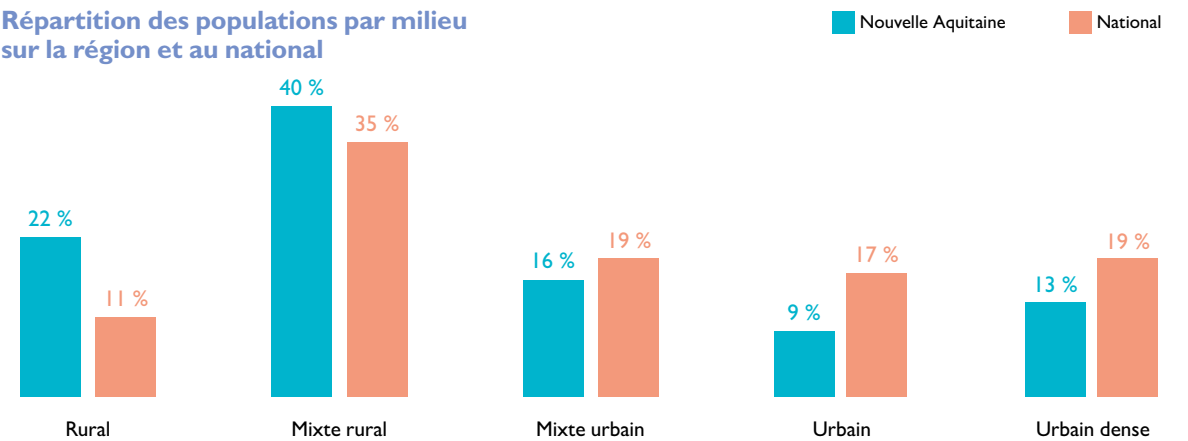
* Données 2019.

Milieux

La répartition des milieux est sensiblement similaire à la répartition nationale.



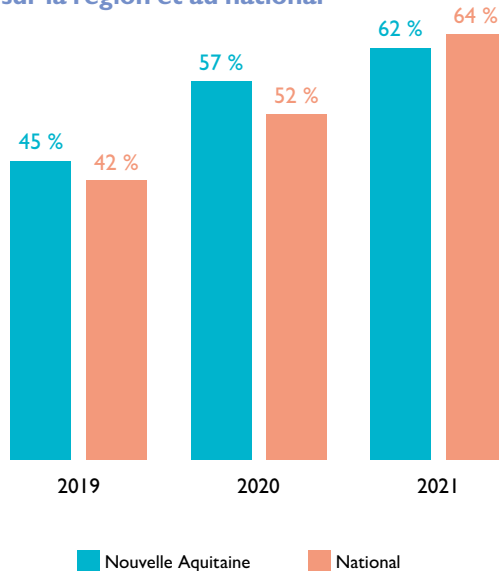
Répartition des populations par milieu sur la région et au national



Simplification du tri

Le déploiement de la simplification du geste de tri était similaire au déploiement national.

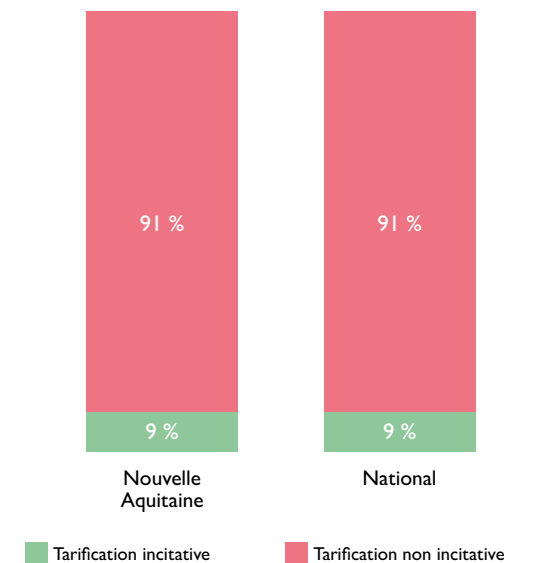
Déploiement de l'ECT sur la région et au national

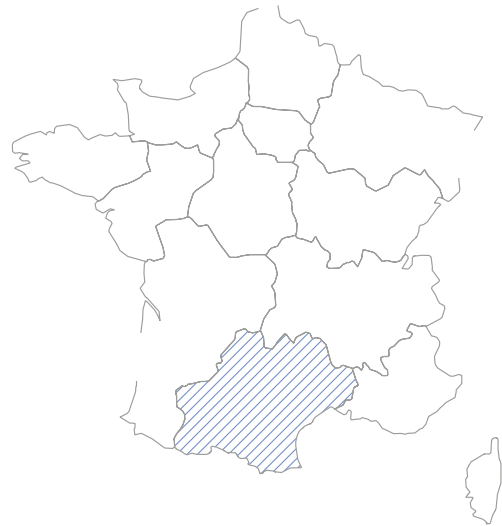


Tarification Incitative

La part de la tarification incitative similaire à la part nationale.

Part de la tarification incitative





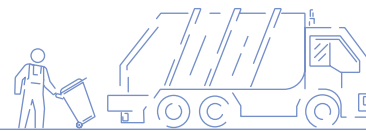
OCCITANIE

Ce qu'il faut retenir

La région présente des résultats proches de la moyenne nationale tant pour les emballages restants dans les OMr que pour la performance de sa collecte sélective.

52,3 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant
dans les OMr
54 kg/an/hab au national

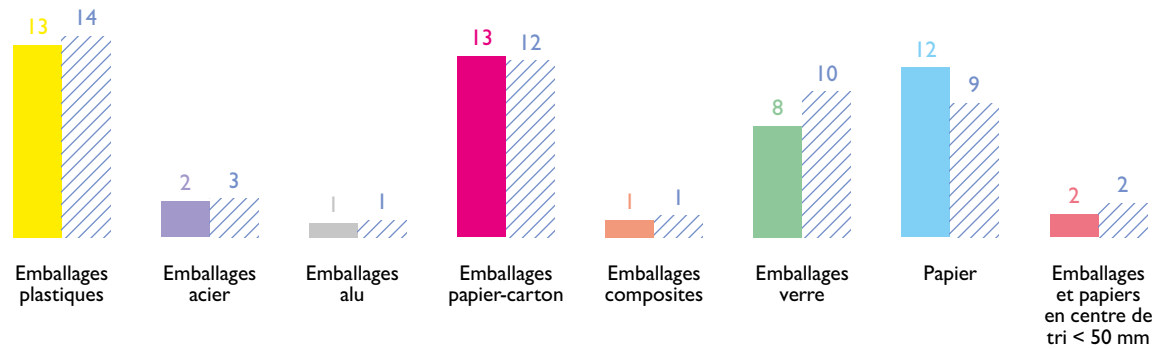
71,6 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés
70 kg/an/hab au national



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an

Moyenne nationale



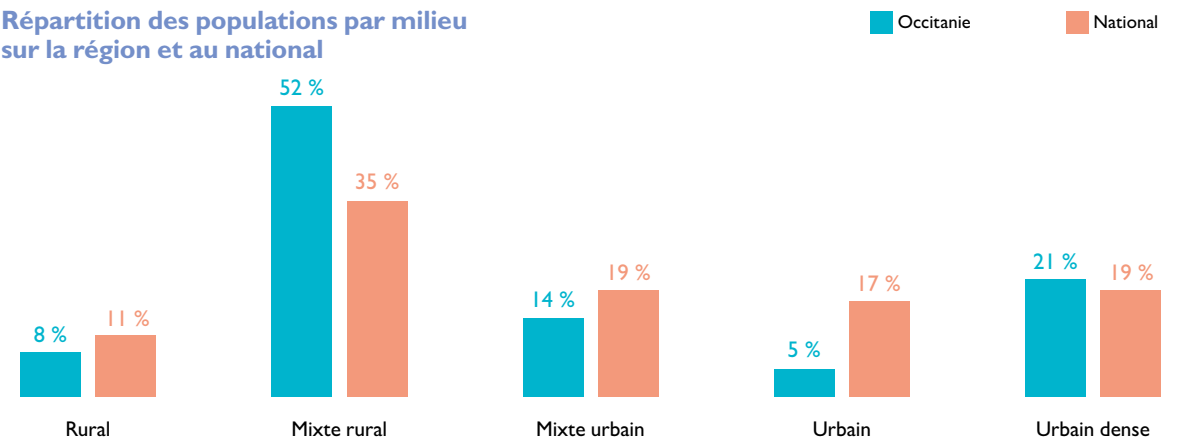
* Données 2019.

Milieux

La région a un profil plus rural que la moyenne nationale.



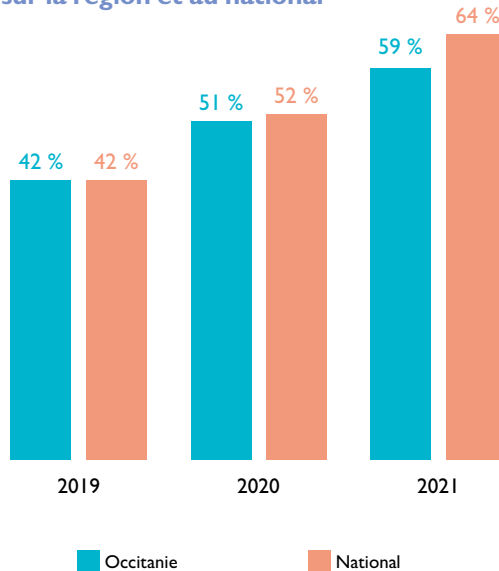
Répartition des populations par milieu sur la région et au national



Simplification du tri

Déploiement de la simplification du geste de tri similaire au déploiement national

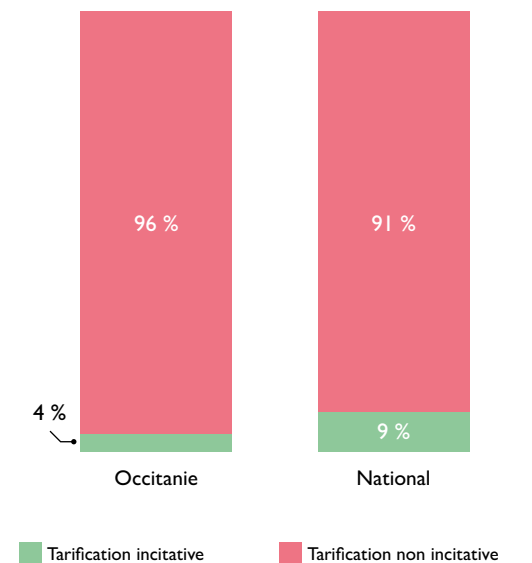
Déploiement de l'ECT sur la région et au national

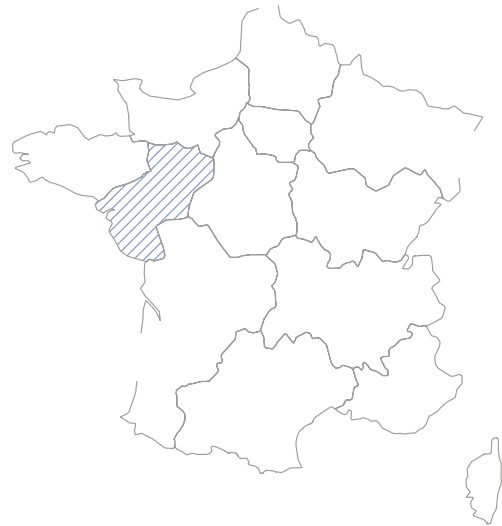


Tarification Incitative

La tarification incitative y est moins importante.

Part de la tarification incitative





PAYS DE LA LOIRE

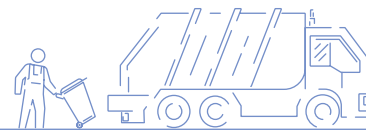
Ce qu'il faut retenir

La région des Pays de la Loire est la région qui présente la plus faible quantité d'emballages et de papiers restants dans les OMr. La tarification incitative y est très développée (1^{re} région en part de population). La performance de la collecte sélective est élevée.

32,2 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant
dans les OMr

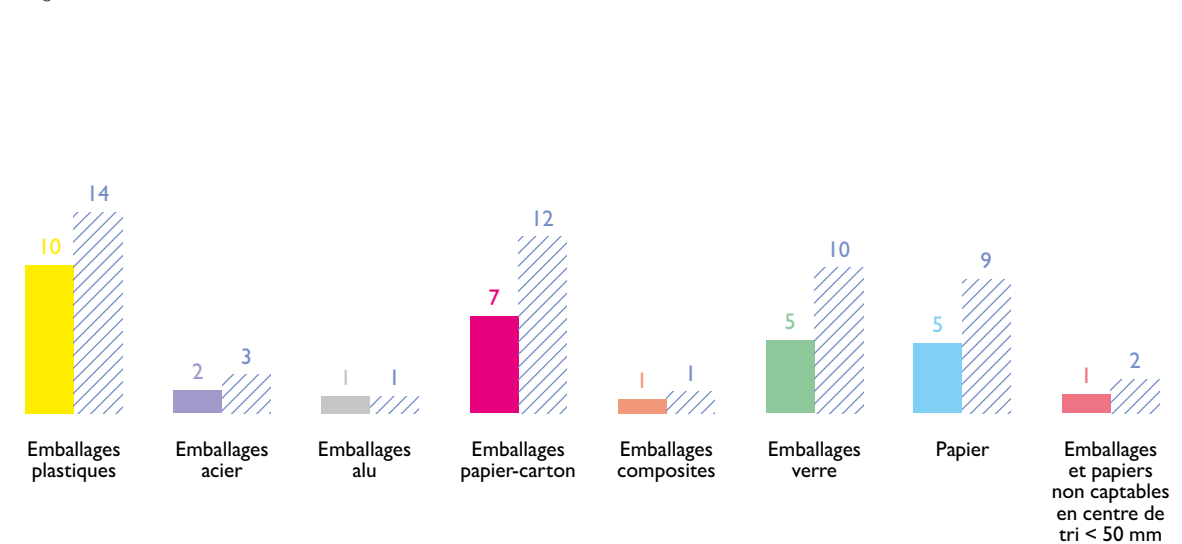
54 kg/an/hab au national

91,4 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés
70 kg/an/hab au national



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an



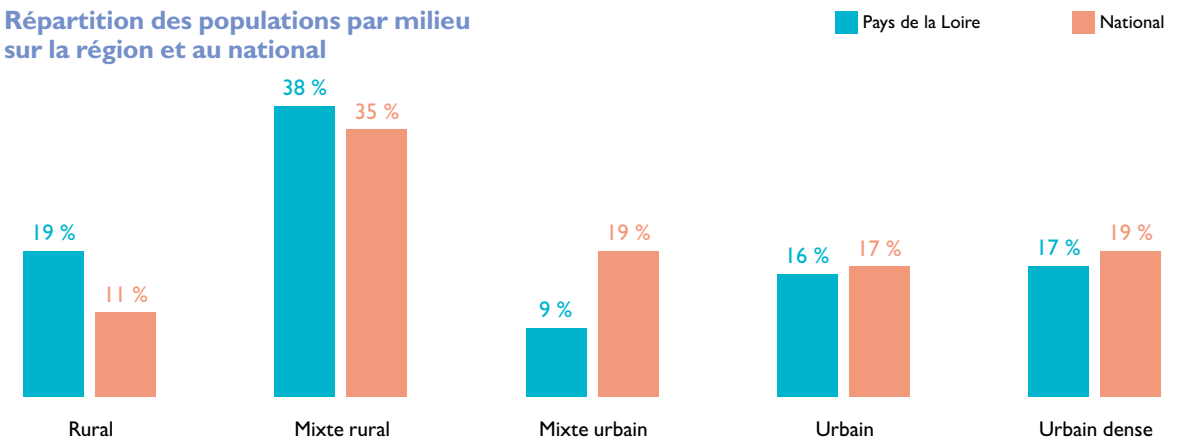
* Données 2019.

Milieux

La répartition des milieux est proche de la répartition nationale.



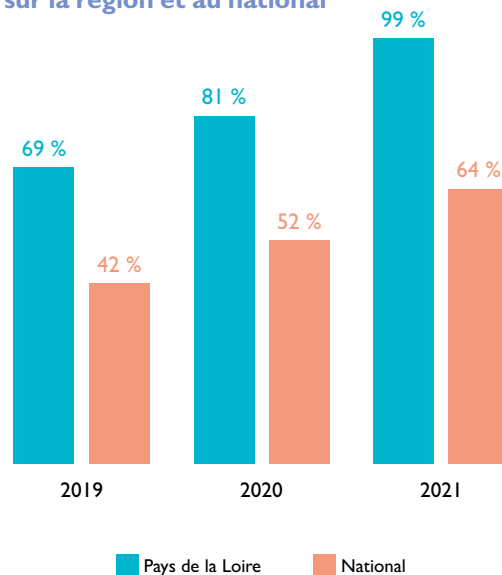
Répartition des populations par milieu sur la région et au national



Simplification du tri

Le déploiement de la simplification du geste de tri est plus avancé qu'au niveau national.

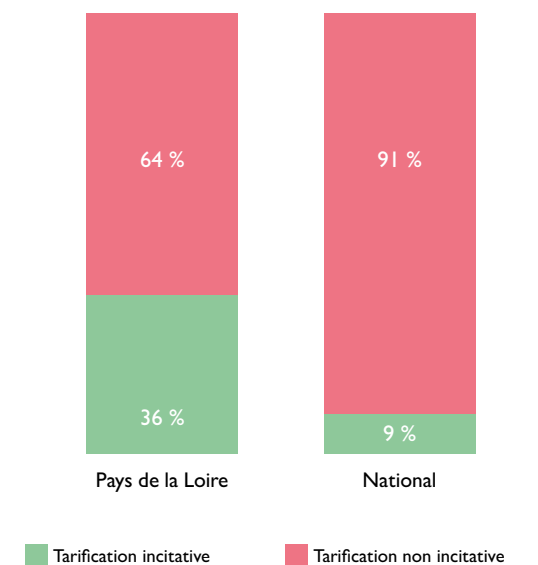
Déploiement de l'ECT sur la région et au national

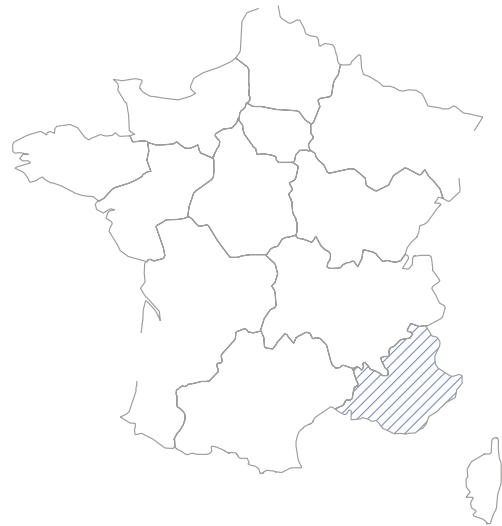


Tarification Incitative

La part de la population en tarification incitative est importante au regard de la moyenne nationale.

Part de la tarification incitative





PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Ce qu'il faut retenir

La quantité d'emballages et de papiers restants dans les OMr dans la région est très importante et dépasse très significativement la moyenne nationale.

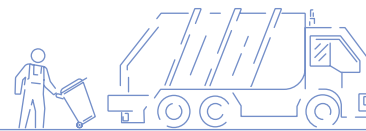
La région est très urbanisée et dispose d'une forte production touristique. La tarification incitative est inexistante.

88,1 kg/hab/an
d'emballages et papiers restant dans les OMr

54 kg/an/hab au national

53 kg/hab/an*
d'emballages et papiers recyclés

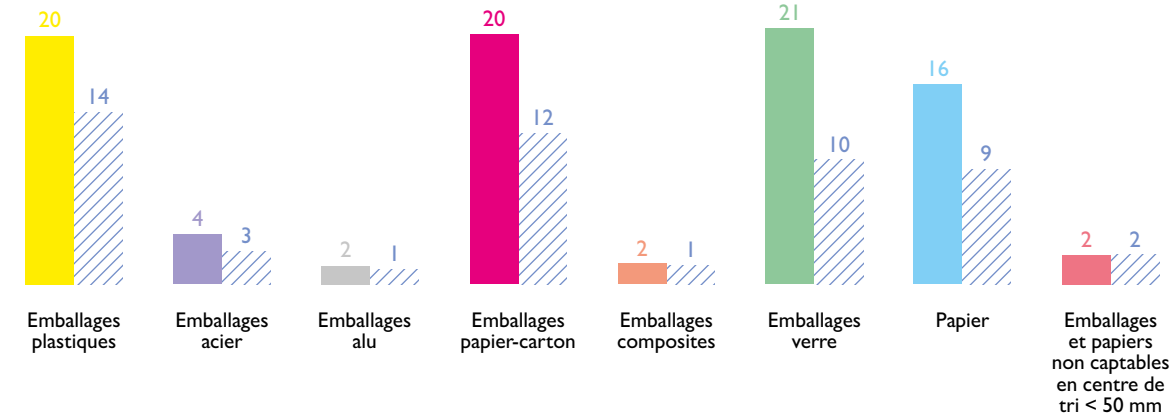
70 kg/an/hab au national



Emballages et papiers restants dans les OMr sur la région et au national

En kg/hab/an

Moyenne nationale



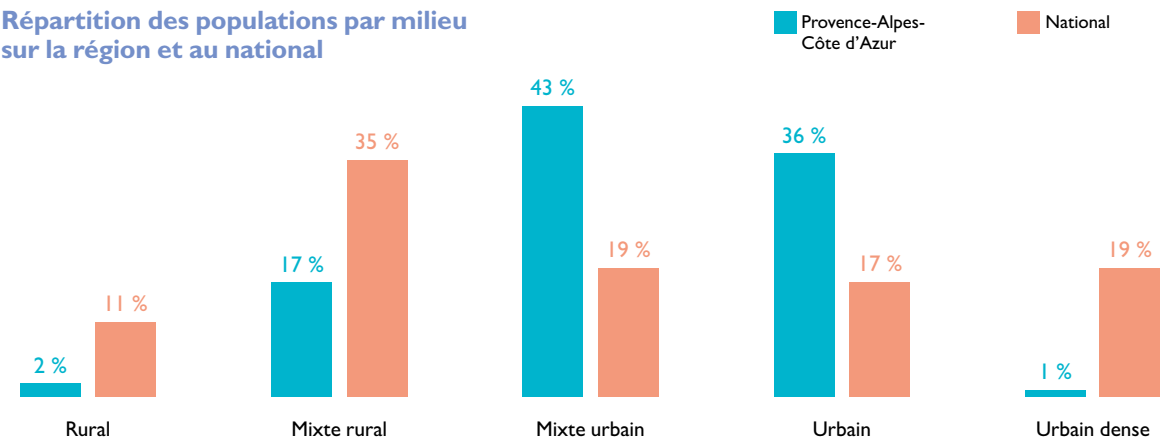
* Données 2019.

Milieux

La région a un profil plus urbain que la moyenne nationale.



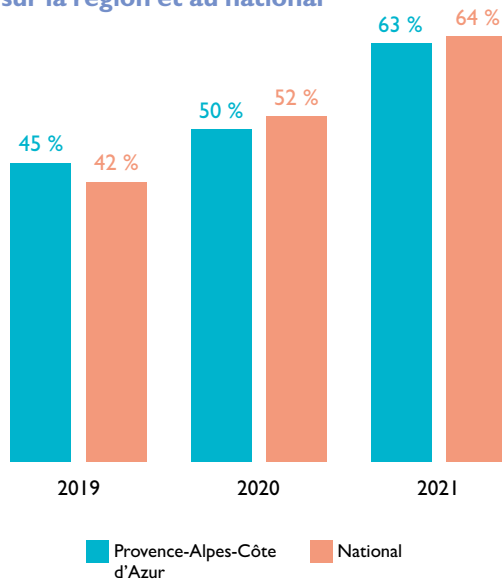
Répartition des populations par milieu sur la région et au national



Simplification du tri

Le déploiement de la simplification du geste de tri est similaire au déploiement national.

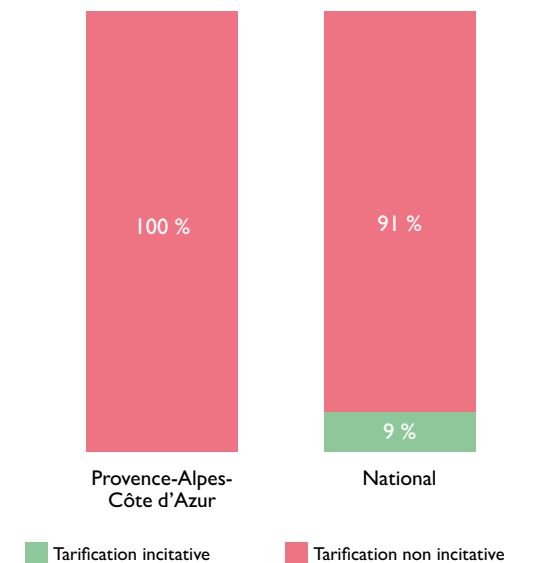
Déploiement de l'ECT sur la région et au national



Tarification Incitative

La tarification incitative est encore inexistante.

Part de la tarification incitative



Études pour approfondir les connaissances sur le gisement à valoriser



Gisement des emballages issus de la consommation des ménages, Citeo 2022



Gisement des emballages de la consommation hors domicile Citeo et Ademe, 2021



MODECOM™ 2017 Campagne nationale de caractérisation des déchets ménagers et assimilés par l'Ademe.



ACRONYMES

AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt

Ademe : Agence de développement et de maîtrise de l'énergie

CEPOM : Caractérisations des Emballages et des Papiers dans les Ordures Ménagères

ECT : Extension des Consignes de Tri

MODECOM™ : MODE de Caractérisation des Ordures Ménagères

OMr : Ordures Ménagères résiduelles

REOMI : Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

TEOMI : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

TI : Tarification Incitative

EN SAVOIR + sur l'étude CEPOM

Contactez votre interlocuteur
Citeo habituel ou contact@citeo.com



REMERCIEMENTS

Pour la réalisation de cette étude CEPOM, Citeo tient à remercier :

- les collectivités et leurs opérateurs pour leur disponibilité et la mise à disposition de lieux pour réaliser les mesures;
- les bureaux d'études Inddigo et Terra qui ont réalisé les caractérisations;
- le bureau d'études V2R qui a aidé au pilotage de la mission et à l'analyse des données.



Tous les papiers se trient et se recyclent,
ce document aussi !



Donnons ensemble une
nouvelle vie à nos produits.

www.citeo.com